



Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 6 janvier 2015

Ségolène Royal engage le chantier de la démocratie participative en matière d'environnement

A l'occasion de la 10^e réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) qu'elle préside, Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a engagé les **premiers échanges avec les parties prenantes sur le chantier de la démocratie participative en matière d'environnement**, annoncé par le Président de la République à l'ouverture de la Conférence environnementale le 27 novembre 2014.

Il s'agit de moderniser **les procédures existantes, sans les alourdir, et d'assurer la transparence du débat public, sans en allonger les délais**, et ce afin que les personnes concernées puissent participer à l'élaboration du projet, que les différentes options soient examinées et que les autorités puissent décider en toute transparence.

Alain RICHARD, sénateur, président de la commission spécialisée sur la modernisation du droit de l'environnement, a présenté les propositions des groupes de travail. Sept groupes avaient été constitués en septembre dernier sur les axes suivants :

- **la mise en œuvre d'une planification environnementale unique à l'échelle régionale**, permettant de savoir précisément les règles applicables à un territoire donné ;
- **l'évolution des régimes d'autorisation vers un permis environnemental unique à horizon 2016** ;
- **la modernisation du régime d'évaluation environnementale et des études d'impact** ;
- **la plus grande effectivité du dialogue environnemental par une amélioration de la concertation et des dispositifs d'enquête publique** ;
- **le renforcement de la sécurité juridique des décisions associé à une clarification du régime des recours**, en lien avec Mme la Ministre de la Justice ;
- **l'amélioration des projets autour d'une meilleure mise en œuvre de la séquence « éviter-réduire-compenser »** ;
- **l'amélioration de l'effectivité du droit par une réflexion sur les contrôles et les régimes de sanction**, en lien avec Mme la Ministre de la Justice (les propositions du groupe seront examinées prochainement).

Le conseil a également créé une commission spécialisée chargée d'accompagner la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité. Cette commission spécialisée, qui sera présidée par Fabienne ALLAG-DHUISME, aura pour vocation d'interagir avec les préfigureurs, de leur apporter l'éclairage des acteurs et d'organiser, le cas échéant, avec eux, des consultations plus larges.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 22 janvier 2015

*Erosion côtière et adaptation des littoraux au changement
climatique : Ségolène Royal et Alain Vidalies ont installé le
comité national du trait de côte*

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Alain Vidalies, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche ont installé aujourd'hui **le comité national de suivi de la « stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte » relative à l'érosion côtière**. Ce comité est co-présidé par Pascale Got, députée de Gironde, et Chantal Berthelot, députée de Guyane.

Les travaux de ce comité national sont une priorité dans la perspective de l'organisation de la Conférence Paris Climat (COP 21) et dans le prolongement des débats intervenus dans le cadre de la table ronde sur le Climat lors de la Conférence environnementale de novembre 2014. La France et ses territoires littoraux doivent être en capacité de faire face aux évolutions de court, moyen et long termes dues au climat par la mise en place de stratégies territoriales durables.

Composé de différents collèges, ce comité a pour mission :

- d'assurer les échanges sur les différentes actions de la stratégie nationale,
- de faire des propositions pour la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée du trait de côte, cohérente avec les autres politiques publiques qui s'appliquent sur le littoral tant en métropole qu'en outre-mer.

Les tempêtes hivernales que notre pays a connues ont montré **la fragilité du littoral face à un phénomène d'érosion** très prégnant sur certains territoires. Le rapport récemment produit par l'observatoire de la côte aquitaine atteste des conséquences sur le littoral de ce secteur.

En complément des mesures d'urgence prises par le Gouvernement, vont être mis en place les outils permettant aux territoires littoraux **d'anticiper ces phénomènes d'érosion littorale**.

Dans ce cadre, la feuille de route du comité portera **sur les actions prioritaires à conduire en 2015** dans l'Hexagone comme dans les outre-mer :

- l'élaboration de la première cartographie nationale de l'évolution du trait de côte,
- la mise en place d'un réseau national des observatoires du trait de côte,
- la réalisation d'un atlas national de référence pour la connaissance de la dynamique des côtes françaises,
- la réalisation d'un plan d'actions reprenant les enseignements des 5 expérimentations en cours pour initier la relocalisation des activités et des biens et la recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux.

L'enjeu pour les collectivités du littoral et l'État consiste à anticiper, dans une vision partagée, l'évolution du littoral en faisant des choix d'urbanisme et d'aménagement cohérents, adaptés aux phénomènes naturels, ceci afin de planifier dès à présent le développement durable de ces territoires.

En pièce jointe : liste des membres du comité

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

Comité national de suivi

co présidé par Madame **Chantal Berthelot**, député de la deuxième circonscription de la Guyane,
et Madame **Pascale GOT**, député de la cinquième circonscription de la Gironde

ORGANISME		NOM	FONCTION
COLLEGE ETAT			
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie	Direction Générale Aménagement Logement Nature/Direction de l'Eau et de la Biodiversité	Laurent ROY	Directeur
	Direction Générale de la Prévention des Risques/Service des risques naturels et hydrauliques	Patricia BLANC	Directrice générale
Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires	Direction Générale Aménagement Logement Nature/ Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages	Laurent GIROMETTI	Directeur
Ministère des Outre-mer	Direction générale des Outre-Mer	Thomas DEGOS	Directeur général
Ministère de l'Agriculture	Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires	Catherine GESLAIN-LANEELLE	Directrice générale
Service déconcentré MEDDE	DREAL Languedoc-Roussillon	Didier KRUGER	Directeur
ELUS :			
Association Nationale des Élus du Littoral		Jean-François RAPIN	Président
Association des régions de France		Alain ROUSSET	Président
Association des départements de France		Claudy LEBRETON	Président
Association des maires de France	Désignation d'un élu métropolitain et d'un élu d'Outre-mer	François BAROIN	Président
Président du bureau du Comité national Mer et littoral		Karine CLAIREAUX	Sénatrice de Saint Pierre et Miquelon
EMPLOYEURS			
Assemblée permanente des chambres d'agriculture		Guy VASSEUR	Président
Comité National de la Conchyliculture		Gérald VIAUD	Président
CCI de France		André MACRON	Président
ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT			
France Nature Environnement (FNE)		Denez L'HOSTIS	Président
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)		Allain BOUGRAIN-DUBOURG	Président
Surfrider Foundation		Gilles ASENJO	Président
EXPERTS			
Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)		Vincent LAFLÈCHE	Président-Directeur général
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)		Bernard LARROUTUROU	Directeur général
Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CELRL)		Odile GAUTHIER	Directrice
Office national des forêts		Pascal VINE	Directeur général
Architectes Conseil		Jean-Michel JACQUET	Architecte
Fédération nationale de Chasse		Bernard BAUDIN	Président
Président du Conseil Scientifique de la Stratégie nationale de Gestion intégrée du trait de côte		Stéphane COSTA	Géographe
GIP Littoral Aquitaine		Renaud LAGRAVE	Président



Communiqué de presse

27 janvier 2015

Les feux de cheminée sont à nouveau autorisés à Paris et en Ile de France

En réponse à l'instruction de Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et après avis favorable des Conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ile-de-France, le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, le Préfet de Police et les Préfets des départements d'Ile-de-France, ont modifié, par arrêté inter-préfectoral du 21 janvier 2015, l'arrêté du 25 mars 2013 relatif à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère révisé pour l'Ile-de-France.

Cet arrêté modificatif supprime les dispositions qui interdisaient la combustion individuelle du bois en Île-de-France, dont l'entrée en vigueur était initialement prévue au 1^{er} janvier 2015.

En conséquence :

- **L'utilisation de cheminées à foyers ouverts est autorisée pour le chauffage d'appoint et les flambées d'agrément sur tout le territoire régional, y compris Paris.**
- **Le chauffage d'appoint au bois dans des foyers fermés est autorisé sur tout le territoire régional. A Paris et dans la zone sensible, les nouveaux appareils installés devront être performants (label Flamme Verte 5 étoiles, ouvrant droit au crédit d'impôt).**

A travers cette démarche, les pouvoirs publics souhaitent inciter au **remplacement des anciens appareils individuels de combustion du bois par des équipements plus économes en énergie** et moins émetteurs de particules polluantes. Des aides financières, comme le crédit d'impôt transition énergétique de 30 %, permettent d'accompagner les ménages pour l'acquisition d'équipements performants détenteurs du label Flamme Verte 5 étoiles.

Les équipements de combustion performants constituent un débouché privilégié pour valoriser le bois-énergie francilien. C'est le cas également des chaufferies qui alimentent en énergies renouvelables les réseaux de chaleur, particulièrement adaptés à la densité et à l'urbanisation de la région : le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie fixe ainsi l'objectif de multiplier par près de 30 la production de chaleur à partir de bois-énergie pour alimenter les réseaux de chaleur de l'Ile-de-France.

Contacts presse :

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01.82.52.40.25

pref-communication@paris.gouv.fr



LA MINISTRE
DE L'ÉCOLOGIE, DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DE
L'ÉNERGIE

LE MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE ET DU
NUMÉRIQUE

Paris, le 03 FEV. 2015

Messieurs,

Fin 2009, la Compagnie Armoricaine de Navigation (CAN), filiale du groupe Roullier, a présenté auprès du ministre en charge des mines une demande de concession de sables calcaires coquilliers dite de « Pointe d'Armor », sur les fonds du domaine public maritime à environ 7 km au large des côtes des départements du Finistère et des Côtes d'Armor en baie de Lannion.

Ce projet d'exploitation fait suite à l'engagement pris lors du Grenelle de l'environnement d'arrêter l'exploitation du maërl, puisqu'il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire. Le maërl, utilisé comme amendement calcaire pour l'agriculture, peut être remplacé dans de bonnes conditions techniques et économiques par les sables coquilliers.

L'instruction locale, qui s'est conclue par un avis favorable du préfet et du commissaire enquêteur, assorti de recommandations visant à permettre le suivi des incidences des extractions sur les sites Natura 2000 par un comité de pilotage et de contrôle du suivi environnemental, a été l'occasion pour les communes de Lannion-Trégor Agglomération de faire part de leur vive opposition au projet. Les maires de communes de Dinard et de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), sur lesquelles sont implantées les unités industrielles de transformation du sable coquillier, ont à l'inverse soutenu le projet ainsi que la filière agricole.

Concernant le volet économique du projet, au-delà de la filière agricole servie par les amendements calcaires, la CAN a fait valoir que l'exploitation de la concession et les industries qui en dépendent concernent un effectif de 374 postes industriels et commerciaux et de 24 marins.

La poursuite de l'instruction au niveau central a conduit le Conseil d'État à émettre un avis favorable au projet le 17 juillet 2013, moyennant des mesures de surveillance et d'adaptation des conditions d'exploitation proposées dans un cahier des charges annexé au projet de décret octroyant la concession.

../..

Monsieur Luc Rousseau
Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIET)
Vice-président

Monsieur Patrice Parisé
Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
vice-président

L'attribution de la concession est possible depuis l'été 2013. Toutefois, afin de répondre aux inquiétudes de certains élus et associations locales, le ministre en charge des mines a souhaité engager une phase complémentaire de concertation. Une réunion, présidée par le ministre du redressement productif, associant le demandeur, les pêcheurs, l'Association « Le Peuple des dunes en Trégor » et les élus locaux s'est notamment tenue le 27 août 2013.

Cette phase complémentaire de concertation n'a pas permis d'aboutir à un compromis consensuel entre les différentes parties prenantes. Le Gouvernement a alors décidé de reprendre le projet d'octroi de la concession en réduisant significativement la durée d'exploitation, le volume qui serait extrait, ainsi qu'en précisant de façon plus explicite dans le cahier des charges les modalités d'une mise en exploitation progressive et de prise en compte de la présence d'une ressource halieutique particulière : le lançon.

Le Conseil d'État a rendu un avis favorable le 1er octobre 2014 sur le projet de décret modifié en conséquence. Le projet rencontre toutefois encore une forte opposition locale.

Nous souhaitons que vous regardiez comment les principaux arguments environnementaux ont été analysés et pris en compte dans les différentes études et avis ainsi que dans les mesures d'encadrement et de suivi proposées suite à la phase complémentaire de concertation.

Nous souhaitons également que vous apportiez un éclairage complémentaire sur la pertinence technico-économique et l'horizon de temps des alternatives proposées à l'extraction de sables coquilliers en baie de Lannion pour l'amendement des sols agricoles.

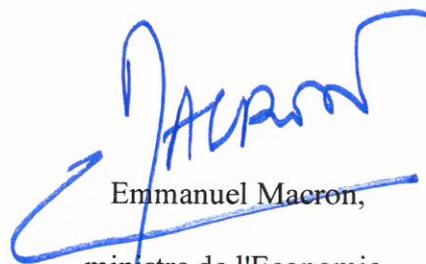
Le résultat de la mission sera rendu à la ministre en charge de l'écologie et au ministre en charge des mines d'ici le 12 février.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Ségolène Royal,

ministre de l'Écologie,
du Développement
durable et de l'Énergie



Emmanuel Macron,

ministre de l'Économie,
de l'Industrie
et du Numérique



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le Samedi 7 février 2015

*Projet d'extraction de sables coquilliers en baie de Lannion :
une inspection commune du Conseil Général de l'Environnement
et du Développement Durable et du Conseil Général
de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies*

Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et le Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies, qui dépend du ministre de l'Économie, ont été chargés d'une inspection commune.

Cette inspection devra étudier la manière dont les principaux arguments environnementaux ont été analysés et pris en compte dans les différentes études et avis ainsi que dans les mesures d'encadrement et de suivi proposées suite à la phase complémentaire de concertation.

Un éclairage complémentaire sera apporté sur les alternatives proposées à l'extraction de sables coquilliers en baie de Lannion pour l'amendement des sols agricoles.

Le résultat de la mission sera rendu d'ici à la mi-février.

Vous trouverez ci-joint la lettre de mission co-signée.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 11 février 2015

*Ségolène Royal reçoit le rapport
« L'arbre et la forêt à l'épreuve d'un climat qui change »
remis par Paul Vergès*

A quelques mois de la Conférence Paris Climat 2015, et alors que nous fêtons cette année les 50 ans de l'Office national des forêts, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, s'est vu remettre le 11 février le rapport sur « L'arbre et la forêt à l'épreuve d'un climat qui change » par le sénateur de La Réunion, Paul Vergès, président de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC).



En s'appuyant sur des études scientifiques, le rapport éclaire les différents aspects des impacts du changement climatique pour l'arbre et la forêt, en s'attachant à identifier des pistes d'action et d'adaptation.

Les principaux enseignements du rapport sont les suivants :

- ▶ **La forêt française couvre du 30 % du territoire et elle est une source de services multiples pour nos sociétés.** Elle joue notamment un rôle crucial dans la régulation de l'évolution du climat : elle prélève l'équivalent de 15 % des émissions annuelles nationales de CO₂. Les forêts jouent aussi un rôle fondamental pour la préservation de la biodiversité.

- ▶ **Les arbres et les forêts sont particulièrement sensibles aux effets du changement climatique.** Alors que leur développement nécessite un cycle long (de 50 à 250 ans en moyenne), le changement climatique impose de fortes et brusques pressions. Ainsi les zones climatiques favorables à certaines espèces se retrouvent déplacées plus au Nord ou plus en altitude du fait de l'augmentation des températures.
- ▶ **La filière bois forêt française se mobilise pour relever de nombreux défis liés au climat :** pour préserver la forêt française, pour permettre à ce milieu de s'adapter aux effets du changement climatique et pour permettre de valoriser ce patrimoine vivant à travers une filière bois dynamique ou l'agroforesterie. Les travaux engagés par Ségolène Royal avec les ministres de l'Agriculture et de l'Économie y contribuent.



Le rapport présente par ailleurs une « balade en forêt en 2050 ». Il s'agit d'un exercice de prospective écrit sous la forme d'une nouvelle. Cette balade illustre dans un monde éco-citoyen le bilan en 2050 de décisions de gestion forestière prises aujourd'hui.

En identifiant des pistes d'adaptation au changement climatique, le rapport de l'ONERC s'inscrit pleinement dans la perspective de la Conférence Paris Climat 2015 : faire de la France, le pays de l'excellence environnementale en s'adaptant à un monde qui change.

Les recommandations de ce rapport contribueront à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020¹ présentée en conseil des Ministre le 4 février dernier.

Le rapport de l'Onerc au Premier ministre et au Parlement est édité par La documentation Française. Il a été réalisé en collaboration avec Alain Bailly (FCBA), Isabelle Bellin (Technoscope), Frédéric Berger (IRSTEA), Philippe Guillet (Chambre d'agriculture de la Sarthe), Guy Landmann (GIP Ecofor), Myriam Legay (ONF), Jean-Luc Peyron (Ecofor), Olivier Picard et Philippe Riou-Nivert (CNPf-IDF), Matthieu Rebendenne (Chambre d'agriculture de la Sarthe).

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

¹ En particulier la priorité 2 de l'axe 3 relative à l'adaptation au changement climatique.



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 13 février 2015

Biodiversité et
CROISSANCE VERTE
Innovier en s'inspirant de la nature

Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

ouvrira le Centre européen d'excellence en Biomimétisme de Senlis

Samedi 21 février 2015

de 11h à 13h

Quartier Ordener

62 rue du Faubourg Saint Martin

Place Henri IV, 60300 Senlis

Ségolène Royal vous invite à l'ouverture du centre et à une réunion sur ses activités :

- **présentation des projets de recherche par des start up et PME** qui souhaitent s'installer sur le site ;
- **présentation du rapport "les métiers de la biodiversité et des services écologiques"** par Sylvie Bénard directrice environnement de LVMH et l'Atelier technique des espaces naturels ;
- **tour de table des entreprises** (liste à venir).

La Ministre conclura cette réunion par la présentation de **mesures destinées à faciliter l'émergence de cette nouvelle filière et notamment les financements du programme d'investissement d'avenir.**

Qu'est-ce que le biomimétisme ? C'est l'imitation remarquable du vivant dans les activités humaines. Dans quels domaines ? Energie, construction, matériaux, transport, cosmétiques, médecine, pharmacie, lutte contre le changement climatique, etc.

Le « CEEBIOS » (Centre européen d'excellence en biomimétisme de Senlis) présidé par Gilles BŒUF, président du Muséum national d'histoire naturelle, a été créé avec le soutien du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, des collectivités locales et grâce à **l'expertise des meilleurs scientifiques.**

Ce centre est désormais prêt à accueillir des activités. Il est prévu l'installation de **350 chercheurs à moyen terme.** Le centre jouera le rôle de catalyseur des compétences nationales du monde académique, de l'enseignement et de la R&D industrielle.

En savoir plus sur le CEEBIOS :
<http://ceebios.com/presentation/>

*Le « biomimétisme » : de quoi parle-t-on ?
Découvrez plusieurs exemples dans l'annexe ci-jointe*

Modalités du déplacement :

La ville de Senlis mettra **un bus à disposition des journalistes.** Le départ s'effectuera à 9h30 place de la République à Paris pour un retour au plus tard à 15h

Merci de bien vouloir vous accréditer par retour de mail
en précisant votre numéro de carte de presse :

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr - **01 40 81 78 31**

Le « biomimétisme » : de quoi parle-t-on ?

Le terme de biomimétisme désigne l'imitation de propriétés remarquables du vivant dans les activités humaines. Il recouvre des champs variés : produits et technologies biomimétiques dans le monde industriel, nouvelles pratiques agricoles ou forestières tirées de l'observation des écosystèmes naturels, ou encore nouveaux schémas d'organisation inspirés de la nature. Zoom sur plusieurs espèces animales ou végétales qui nous inspirent :

> Le Mike Tyson des océans

23 m/s soit 83 km/h ! C'est la vitesse des pattes ravisseuses de la squille multicolore (*Odontodactylus scyllarus*), un crustacé marin qui mesure jusqu'à 18 cm. Ces pattes se terminent par des renflements ronds et durs qui, associés à ces mouvements ultra-rapides, lui permettent de **casser les coquilles des mollusques dont elle se nourrit. Il n'en fallait pas moins pour intéresser des chercheurs qui étudient la structure composite de ces appendices.**

Les matériaux recherchés, légers et résistants, pourraient être utilisés pour la conception de nouvelles prothèses de hanche biocompatibles, ou encore pour la construction d'armures et de véhicules militaires.



> Poisson roulant ou voiture poisson ?

Au milieu des années 2000, **des ingénieurs ont conçu un prototype de voiture en prenant pour modèle le poisson-coffre jaune (*Ostracion cubicus*)**. Ce curieux animal vit dans les récifs coralliens des océans Indien et Pacifique. **Ce sont sa forme et la rigidité de son exosquelette qui ont inspiré la conception de la carrosserie du véhicule. L'ambition n'était pas seulement esthétique, mais aussi aérodynamique et de résistance aux chocs.**



En associant une structure bio-inspirée avec un moteur innovant, le constructeur cherchait à **concevoir un modèle économe en carburant et moins polluant qui ne sacrifierait rien à la sécurité.**

> Vivre dans une termitière ?

Certaines espèces de termites africaines construisent des termitières géantes qui impressionnent par leurs dimensions. Ces édifices disposent d'un microclimat intérieur nécessaire à la culture d'un champignon indispensable à la vie de la colonie. Grâce à un ensemble de cheminées, de chambres et de conduits d'aération, **la température y est maintenue à 27 °C**, dans des régions où celle-ci peut dépasser 40 °C en journée et avoisiner 0 °C la nuit.

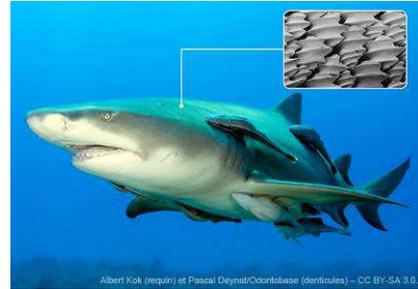
Des architectes ont reproduit ce système de ventilation passive pour concevoir des bâtiments climatisés très économes en énergie.



> Des requins à la piscine

La **vélocité de certaines espèces de requins s'explique en partie par leur peau rugueuse**. Observée au microscope, celle-ci montre de minuscules écailles orientées vers la queue. **Ce sont ces denticules cutanées et les micro-canaux à leur surface** qui diminuent l'effet de résistance de l'eau et **améliorent l'hydrodynamisme de l'animal**.

Ce phénomène, appelé **effet Riblet**, a inspiré la **conception de combinaisons pour les nageurs** : des dizaines de records mondiaux ont été battus à la fin des années 2000, avant qu'elles ne soient interdites en compétition. **Des coques de bateaux de course et des carlingues d'avions ont aussi bénéficié de cette découverte**.



> L'effet lotus

Lorsqu'il pleut, **les feuilles de lotus, de capucine ou de chou ne sont pas vraiment mouillées**. Des gouttes d'eau se forment et s'écoulent, emportant avec elles les poussières et autres particules. **Cette propriété d'hydrophobie – le fait de repousser l'eau – dont découle la capacité d'autonettoyage est connue depuis plusieurs siècles**. C'est seulement dans les années 1970 que des chercheurs sont parvenus à l'expliquer : **ces surfaces présentent des rugosités microscopiques ou nanométriques**.



Par biomimétisme, **cette découverte a inspiré l'innovation industrielle, en particulier avec la fabrication de peintures et de verres autonettoyants**.

> Adhérer sans colle, ni ventouse

Les **geckos sont des lézards connus pour leur aptitude à grimper sur les murs les plus lisses**. On en connaît environ 1000 espèces dans le monde et 3 en France métropolitaine. **Des scientifiques ont récemment découvert le mécanisme à l'origine de cette capacité d'adhésion**.

Cela repose sur des milliers de poils microscopiques situés au bout des doigts et sur des forces dites de Van der Waals. **Des chercheurs en sciences des matériaux développent de nouvelles technologies s'en inspirant**.



Retrouvez d'autres exemples de biomimétisme en ligne :
<http://webzine-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr>



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le Jeudi 19 février 2015

« DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE »
*Ségolène ROYAL installe la Commission spécialisée
sur la démocratisation du dialogue environnemental*

Conformément à l'annonce faite par le Président de la République à l'occasion de l'ouverture de la Conférence environnementale le 27 novembre dernier, le Gouvernement a engagé la modernisation et la démocratisation du dialogue environnemental. Il s'agit de renforcer la transparence et l'efficacité du débat public et l'association des citoyens aux décisions qui les concernent sans allonger les délais des procédures.

Mme Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a installé aujourd'hui la Commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental. Cette réunion a permis d'établir le programme de travail pour les semaines à venir.

La Ministre avait annoncé lors de la réunion du Conseil National de la Transition Écologique (CNTE) du 6 janvier que ce chantier serait l'occasion d'une réflexion en profondeur à laquelle le CNTE serait associé avec la création d'une Commission spécialisée.

Ségolène ROYAL a demandé à Alain RICHARD, ancien ministre et sénateur, qui présidait déjà la Commission de modernisation du droit de l'environnement, d'assurer la présidence de cette nouvelle Commission spécialisée.

Il sera assisté dans pour cette mission par Mme Laurence MONNOYER-SMITH, Professeure à l'Université de Technologie de Compiègne et vice-présidente de la Commission nationale du débat public, et par M. Gérard MONEDIAIRE, Professeur émérite à l'Université de Limoges, qui a présidé les travaux du groupe de travail sur la « participation du public » dans le cadre de la Commission Spécialisée de modernisation du droit de l'environnement. Mme Marie-Line MEAUX, Présidente de section au Conseil général de l'environnement et du Développement durable en sera rapporteure.

Cette Commission spécialisée sera composée de représentants désignés par les membres du CNTE et s'adjoindra les compétences de plusieurs experts dont M. Loïc BLONDIAUX, Professeur de science politique à l'Université Paris I, chercheur au Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne et Président du conseil scientifique du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Participation du public, décision, démocratie participative ».

- Dès la première réunion, les membres de la Commission spécialisés ont fait le point sur les travaux déjà réalisés sur ces sujets et sur les questions à approfondir, concernant notamment la concertation en amont des projets.
- Afin d'être mises en œuvre rapidement, les conclusions et les propositions de la Commission spécialisée seront remises fin mai puis discutées par le CNTE. Elles feront, si nécessaire, l'objet d'un texte législatif avant la fin de l'année.
- La Ministre a demandé aux membres de la Commission spécialisée de veiller à la bonne articulation de leurs travaux avec ceux relatifs à la modernisation du droit de l'environnement, déjà engagés.
- Pour permettre de recueillir les avis des citoyens qui souhaiteraient s'exprimer sur le sujet, une plateforme participative sera mise en ligne et un forum réunissant parties prenantes, universitaires et citoyens permettra de conclure au printemps, cette phase collaborative.

PJ

Lettre de mission de Mme Ségolène ROYAL à M. Alain RICHARD

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 20 février 2015

Déplacement de Ségolène Royal au Mont-Saint-Michel dans le cadre des « marées du siècle »

Le 21 mars 2015 aura lieu la première "marée du siècle" du nouveau millénaire avec un coefficient de marée de 119. On observera dès vendredi 20 et samedi 21 février des coefficients variant entre 117 et 118 sur une échelle de 120.

Lors de son déplacement au Mont-Saint-Michel le 4 décembre dernier, Ségolène Royal s'était engagée à revenir au moment des « marées du siècle ».



Lieu et heure de rendez-vous pour la presse :

Passerelle au pied du Mont-Saint-Michel

Dimanche 22 février 2014

à 08h30

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :

valerie.desquesnes@manche.gouv.fr

06 89 10 15 54

Retrouvez [l'invitation presse en ligne](#)

Save the date

Ségolène Royal se rendra dans l'après-midi du lundi 23 février au Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), et au Centre Météo France de Toulouse.

Une invitation presse vous sera transmise ultérieurement.



Invitation de Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 25 février 2015

Sur la Piste des Grands Singes
Exposition du Muséum national d'Histoire naturelle



Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, se rendra à l'exposition « Sur la Piste des Grands Singes », organisée par le Muséum national d'Histoire naturelle,

Mardi 3 mars 2015

A 20h,

**Grande Galerie de l'Évolution
du Jardin des Plantes**

36 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 75005 Paris

« Guidés par les scientifiques, qui partagent leur travail sur le terrain, les visiteurs découvrent la vie des grands singes au sein de la forêt tropicale mais aussi les graves menaces qui pèsent aujourd'hui sur eux. Dégradation de l'habitat, chasse, trafic, maladies... tous sont en danger d'extinction mais il est possible et urgent d'agir. »

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

01 40 81 78 31

Retrouvez [l'invitation presse en ligne](#)



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 6 mars 2015

*Lutte contre les perturbateurs endocriniens :
Ségolène ROYAL agit pour protéger la santé et mobiliser la
Commission européenne*

« A l'occasion de la publication d'une étude portant sur les coûts économiques à l'échelle de l'Union européenne de l'exposition aux perturbateurs endocriniens, je rappelle l'engagement fort de la France pour réduire l'exposition de la population humaine et de l'environnement à ces substances. Je rencontre aujourd'hui le Commissaire européen Vytenis Andriukaitis, chargé de la santé et de la sécurité alimentaire ».

Le 5 mars ont été publiés les résultats d'une étude menée par un panel d'experts appartenant à plusieurs organismes scientifiques américains et européens (dont différents scientifiques français) sur les coûts économiques imputables à l'exposition de la population humaine aux perturbateurs endocriniens.

Les coûts estimés par ces scientifiques (plus de 150 milliards d'euros par an en Europe) même si certaines incertitudes ne doivent pas être oubliées, sont majeurs et appellent à une accélération de l'action des pouvoirs publics.

Conformément aux engagements pris lors de la dernière conférence environnementale, Ségolène ROYAL poursuivra ses interventions au plus haut niveau pour que cette problématique soit efficacement prise en charge par la Commission européenne afin que la population européenne et l'environnement soient mieux protégés.

Cette publication est l'occasion de rappeler l'engagement fort pris par la France dans ce domaine.

La France s'est en effet portée à l'avant-garde en se dotant, en avril 2014, d'une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens.

Plusieurs actions sont ainsi menées :

- interdiction du bisphénol A dans les biberons (puis l'ensemble des contenants alimentaires),
- label volontaire pour l'arrêt de l'utilisation du bisphénol A dans les tickets thermiques (tickets de caisse et reçus de cartes bancaires). Une procédure d'interdiction réglementaire au niveau européen a été déposée par la France et est en cours d'instruction à l'agence européenne des produits chimiques,

- arrêt des épandages aériens de produits phytosanitaires à partir de fin 2015,
- arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dangereux dans les collectivités à partir de fin 2016,
- évaluation de 5 substances par an qui sont suspectées d'être perturbatrices endocriniennes ou qui sont des substituts à des perturbateurs endocriniens,
- campagnes de contrôles dans les objets de grande consommation, notamment dans les jouets.

Présents dans divers produits ou objets d'usage quotidien, tels que détergents, matières plastiques, cosmétiques, textiles, peintures, les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques pouvant interférer avec la régulation hormonale des êtres vivants et toucher la reproduction, la croissance, le développement, le comportement, etc.

Pièce jointe : Éléments de contexte.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

Publication de l'étude de Trasande et al., 2015
(l'estimation du coût économique de l'impact sanitaire des perturbateurs endocriniens)
Éléments de contexte

Contexte et Rappels

Qu'est-ce qu'un perturbateur endocrinien ?

Les perturbateurs endocriniens (PE) regroupent de nombreuses substances chimiques pouvant interférer avec la régulation hormonale des êtres vivants et toucher la reproduction, la croissance, le développement, le comportement, etc.

Effets sur la santé et l'environnement ?

Ces dernières décennies, une augmentation de certaines maladies et troubles hormonaux a été constatée chez l'être humain, notamment une puberté précoce, une baisse de la qualité du sperme, certains effets sur le système immunitaire, une multiplication des malformations génitales ainsi qu'une augmentation de la fréquence de certains cancers et troubles métaboliques et des pathologies liées au développement neurologique.

En outre, un impact sur l'environnement, et en particulier sur la faune, a été observé, comme la féminisation de populations de poissons ou le développement d'organes génitaux mâles chez les femelles de gastéropodes marins, des atteintes osseuses chez les phoques, des malformations de l'appareil génital chez les cervidés et la diminution du nombre d'espèces de batraciens.

Un nombre croissant d'études scientifiques suggèrent que ces effets peuvent être imputables entre autres à une exposition à des substances chimiques capables de perturber le système endocrinien : ces substances pourraient contribuer à la survenue de certaines maladies chroniques, comme les cancers hormono-dépendants, l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires, ainsi que des troubles de la fertilité. Des études expérimentales sur l'animal ont par ailleurs démontré que l'exposition in utero à certaines de ces substances chimiques soupçonnées d'avoir des effets perturbateurs endocriniens pouvait provoquer des effets transgénérationnels (observés sur la descendance).

Contexte politique et réglementaire au niveau communautaire.

Plusieurs réglementations européennes (notamment pour des produits susceptibles d'être vendus au grand public) prévoient que la Commission européenne adopte en décembre 2013 une définition et des critères scientifiques pour déterminer les substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Or à ce jour, la Commission n'a pas adopté ces éléments, sous la pression des milieux économiques. La Commission a en revanche lancé, en 2014, une étude d'impact et annonce qu'elle pourrait proposer une définition début 2016.

Dans le cadre de l'étude d'impact, il est probable que l'industrie chimique fournisse des rapports sur les conséquences économiques supposées qu'aurait une définition très stricte des perturbateurs endocriniens obligeant les industriels fabriquant ces substances chimiques à les retirer du marché.



Note aux rédactions
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 10 mars 2015

Ségolène Royal,
ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,
vous invite
à la conférence de restitution du rapport
« Changement climatique et niveau de la mer :
de la planète aux côtes françaises »

Mercredi 25 mars 2015 de 9h30 à 11h

A l'auditorium de l'hôtel de Roquelaure, 244 boulevard Saint Germain
75007 Paris



Dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a confié au climatologue Jean Jouzel, **une mission sur l'évaluation scientifique des conditions climatiques de la France au XXIème siècle.**

Le dernier volume du rapport a pour thème « **Changement climatique et niveau de la mer : de la planète aux côtes françaises** ». Le résultat des travaux sera présenté à Ségolène Royal le mercredi 25 mars en présence de scientifiques ayant participé à la réalisation du rapport.

La liste des intervenants et le déroulé vous seront communiqués prochainement.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 13 mars 2015



Ségolène Royal ouvre une plateforme de consultation publique sur la démocratisation du dialogue environnemental

Ségolène Royal lance aujourd'hui une plateforme en ligne destinée au grand public pour renforcer le dialogue environnemental, à la suite de l'installation le 19 février de la commission spécialisée du conseil national de la transition écologique sur la démocratisation du dialogue environnemental.

Pour alimenter les conclusions de la commission, la Ministre a souhaité faire appel directement aux citoyens pour recueillir leurs avis, leurs expériences et leurs suggestions, convaincue que la participation citoyenne est un facteur de cohésion qui dynamise notre démocratie et rend la République plus efficace.

« Vous connaissez mon attachement à la démocratisation du dialogue environnemental et à la participation des citoyens aux décisions qui les concernent.

C'est pourquoi j'ai mis en place une commission chargée de me faire, d'ici fin mai, des propositions qui nous permettront d'améliorer la transparence et l'efficacité des procédures et du droit de l'environnement.

Je suis sûre que vous êtes très nombreux à avoir des idées et des suggestions sur ces questions majeures pour la réussite de la transition écologique et de la croissance verte.

Ce site est à vous. Vous pouvez y faire le récit d'expériences novatrices que vous avez vécues ou que vous connaissez.

Vous pouvez aussi y faire part de vos attentes afin qu'ensemble nous construisions cette nouvelle citoyenneté environnementale. »

Cet espace collaboratif sur le site du ministère recueillera les contributions jusqu'au 15 mai.

Les propositions de la commission seront rendues fin mai pour être ensuite discutées par le conseil national de la transition écologique, présidé par la Ministre l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elles trouveront, si nécessaire, une concrétisation dans un texte législatif avant la fin de l'année.



Retrouvez toutes les informations sur le site dédié

www.developpement-durable.gouv.fr/democratie-participative

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Paris, le mardi 17 mars 2015

Ségolène Royal et Stéphane Le Foll lancent « DYNAMIC Bois », un Appel à Manifestations d'Intérêt en faveur d'une plus grande mobilisation du bois

Afin d'accroître la mobilisation de la ressource en bois, Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, et Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du Gouvernement, lancent l'Appel à Manifestations d'Intérêt « DYNAMIC Bois », doté de 30 millions d'euros.

Le développement des énergies renouvelables est un levier majeur de la lutte contre le dérèglement climatique. La France s'est fixé l'objectif d'accroître leur part dans la consommation d'énergie à hauteur de 23 % d'ici 2020. Le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte porte cet objectif à 32 % à l'horizon 2030, tout en inscrivant le développement de notre pays dans une stratégie bas-carbone, qui valorise les qualités de stockage carbone du bois et de la biomasse dans l'activité économique.

Cet objectif ambitieux repose en grande partie sur la biomasse issue de la forêt et implique d'en développer l'exploitation, dans le cadre d'une gestion durable des massifs. Le contrat stratégique de la filière bois, signé le 16 décembre 2014, prévoit la mobilisation de 30 millions d'euros issus du Fonds chaleur de l'ADEME pour faciliter cette exploitation.

Pour décloisonner les filières économiques du bois, qui peuvent entraîner des conflits d'usage, et valoriser tous les services rendus par la forêt, notamment en matière de biodiversité, cette initiative vise la **double performance économique et environnementale**. Outre la mobilisation de bois supplémentaire ciblée sur des ressources non encore exploitées, elle doit également permettre d'améliorer la qualité des peuplements sur les moyens et longs termes, pour préparer la forêt à s'adapter aux conséquences du changement climatique et pour maximiser la séquestration de carbone par les arbres, au bénéfice de la filière forêt-bois dans son ensemble.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt promulguée le 13 octobre 2014, qui favorise le regroupement de la propriété forestière.

Géré par l'ADEME dans le cadre du Fonds chaleur, cet Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) financera **des projets collaboratifs à l'échelle des territoires**, regroupant plusieurs acteurs impliqués dans la mobilisation du bois et ciblant trois catégories de mesures :

- l'animation entre les acteurs,
- les investissements matériels et immatériels,
- l'amélioration des peuplements.

Les projets devront être développés en lien avec les plans d'approvisionnement de chaufferies bénéficiant du Fonds chaleur, qui bénéficieront de la **mobilisation locale de bois supplémentaire**, ils s'inscriront dans le cadre d'une **gestion durable**, favoriseront l'articulation et les complémentarités des usages entre filières (bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie) et présenteront des résultats mesurables.

Issu d'une approche collaborative des acteurs concernés par la forêt et l'énergie, l'appel à manifestation d'intérêt « Dynamic bois » doit non seulement apporter une contribution significative à la mise en œuvre de politiques publiques interministérielles conduites actuellement dans les domaines de l'énergie, de la forêt et du climat, mais aussi répondre à des attentes fortes de la société civile, en termes de développement des territoires, d'économie circulaire, d'emploi et de protection de l'environnement.

Comment postuler ?

L'Appel à manifestations d'intérêt est consultable sur le site internet de l'ADEME jusqu'au 29 avril 2015 :

<https://appelsaprojets.ademe.fr>

Pour assurer une plus grande visibilité du dispositif, cet appel à projets sera reconduit en 2016.

Pour tout renseignement, les directions régionales de l'ADEME et les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt se tiennent à disposition pour accompagner les porteurs de projets. **Une messagerie dédiée a été créée : dynamic.bois@ademe.fr**

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31 – secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Service de presse de M. Stéphane Le Foll: 01 49 55 59 74

ADEME : 01 58 47 81 28 – ademepresse@havasww.com



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 27 mars 2015

Assemblée générale France Nature Environnement

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, se rendra à l'Assemblée générale de France Nature Environnement



samedi 28 mars

11h00

Espace Landowski

28 avenue André Morizet – 92100 Boulogne Billancourt

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

01 40 81 78 31

Retrouvez [l'invitation presse en ligne](#)



Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 31 mars 2015

Après Xynthia : Ségolène Royal donne satisfaction aux maires qui souhaitent réutiliser les maisons inondables

La Région Poitou-Charentes, les départements de la Charente-Maritime et de la Vendée et les communes ont, depuis 2011 et avec l'appui des services de l'État, conduit des réflexions et entrepris des études pour aboutir à des projets de requalification pour redonner une vie et un avenir à des secteurs très durement touchés par la tempête Xynthia.

A leur demande, j'ai recherché, pour les maisons situées en dehors des zones de grave danger, une solution de réutilisation pour des projets d'intérêt général présentant une activité uniquement de jour.

C'est ainsi que **16 maisons acquises par l'État après la tempête Xynthia sur les communes de la Faute-sur-mer en Vendée et sur celles de Charron, Saint-Pierre d'Oléron, Saint-Georges d'Oléron, La Flotte-en-Ré, Yves et Fouras en Charente-Maritime pourront être exceptionnellement réutilisées** dans le cadre de conventions d'utilisation signées entre l'État propriétaire et la collectivité.



Communiqué

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Ministère du Logement, de l'Égalité
des Territoires et de la Ruralité

Paris, le vendredi 3 avril 2015

Ségolène Royal et Sylvia Pinel reçoivent des propositions pour accélérer les procédures d'aménagement et moderniser le droit de l'environnement

Aujourd'hui, Ségolène ROYAL et Sylvia PINEL ont reçu le rapport « **accélérer les projets de construction, simplifier les procédures environnementales, moderniser la participation du public** », remis par M. le Préfet Jean-Pierre DUPORT.

Ségolène ROYAL s'est également vu remettre deux rapports sur la modernisation du droit de l'environnement : le rapport « **Moderniser l'évaluation environnementale** » rédigé par M. Jacques VERNIER, ancien maire de Douai, président du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques et le rapport « **Améliorer la séquence Eviter-Réduire-Compenser** », rédigé par M. Romain DUBOIS, directeur général adjoint à RFF Réseau.

Le gouvernement poursuit, en effet, un double objectif :

- moderniser le droit de l'environnement pour le rendre plus efficace et mieux proportionné,
- relancer la construction en permettant l'accélération des projets de logements, d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Ces deux chantiers trouvent, notamment, une traduction législative dans des habilitations à légiférer par ordonnance inscrites dans le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Sylvia PINEL a engagé à l'été 2014 un plan de relance de la construction dont l'un des axes repose sur la simplification des règles de construction et d'urbanisme. Il s'agit d'atteindre l'objectif fixé par le président de la République de réduire à 5 mois les délais de délivrance des permis de construire.

Ségolène ROYAL et Sylvia PINEL ont souhaité que soient élaborées des propositions concrètes d'accélération des projets, tout en garantissant la qualité du cadre de vie des citoyens.

Les Ministres retiennent notamment, du rapport de Jean-Pierre DUPORT:

- les réflexions concernant une meilleure articulation entre les procédures du code de l'urbanisme et les autres procédures auxquelles sont soumis les projets de construction et d'aménagement. Ce travail se concrétisera rapidement au plan réglementaire et pourra avoir un effet à très court terme, pour nos concitoyens, sur l'obtention des permis de construire dans un délai resserré,
- les propositions visant à éviter la répétition des évaluations environnementales sur une même opération, lorsque cela n'est pas nécessaire, tout en préservant un haut niveau de protection de l'environnement,

-
- la nécessité de passer d'une administration de « guichet » à une administration de « projet ».

Au-delà des procédures, Sylvia PINEL est très sensible à la proposition permettant de limiter les possibilités de refus non justifiés de permis de construire par une clarification de la motivation de ces refus.

Les propositions de Jean-Pierre DUPORT s'articulent avec les travaux des groupes de travail sur la modernisation du droit de l'environnement, dont les deux autres rapports sont issus. La commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique, chargée de la modernisation du droit de l'environnement et animée par Alain RICHARD en a d'ailleurs suivi l'élaboration.

Ségolène ROYAL est très attachée au respect des principes de modernisation du droit de l'environnement qui irriguent ces travaux : non-régression, efficacité et proportionnalité, sécurité juridique, effectivité.

Dès maintenant, Ségolène ROYAL retient des rapports un ensemble de mesures qui pourront être portées rapidement à la concertation et mises en œuvre :

- En matière d'évaluation environnementale, l'indépendance de l'autorité environnementale sera renforcée. Un projet de décret sera mis en consultation dans les prochains jours.
- Un centre de ressource sur la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » sera constitué, afin d'assurer le partage de la connaissance et la formation de tous les acteurs de la chaîne de décision.
- Pour améliorer la qualité des études d'impact, une charte d'engagement des bureaux d'études sera élaborée avec l'ensemble des acteurs.
- Le recours aux outils numériques, notamment pour le suivi dans le temps des mesures compensatoires, sera développé.
- La mise en œuvre des compensations sera facilitée, au travers d'outils juridiques et opérationnels, dont certains sont d'ores et déjà prévu par le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Les ordonnances prévues par le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques permettront de mettre en œuvre les dispositions de nature législative après association du Conseil National de la Transition Ecologique et des parlementaires, comme le gouvernement s'y est engagé.

La modernisation du droit de l'environnement, en rendant ce droit plus lisible, plus accessible et mieux proportionné à la diversité des projets, participe de l'amélioration du débat public et s'inscrit pleinement dans le chantier de la démocratisation du dialogue environnemental engagé par le Président de la République lors de la dernière conférence environnementale. D'ici fin mai, des propositions innovantes seront présentées. Elles permettront d'améliorer la transparence, l'efficacité des procédures et du droit de l'environnement et devront être rapidement applicables.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de Mme Sylvia Pinel : 01 44 49 85 13



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 21 avril 2015

Elaboration de la cartographie des cours d'eau et du guide d'entretien Instruction aux préfets

L'eau et les cours d'eau constituent un bien commun et une ressource essentielle pour l'activité et le développement des territoires.

Des incompréhensions persistent sur leur localisation et sur leur entretien ; des conflits et des contestations concernant les critères de la police de l'eau ont conduit à la mise en place d'un groupe de travail (professions agricoles, associations, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, fédération « Forestiers Privés de France », Directions départementales des territoires, Direction de l'eau et de la biodiversité) depuis plusieurs mois, que Ségolène Royal a réuni ce matin.

Ségolène Royal a décidé, après consultation du groupe de travail, d'adresser aux préfets une instruction leur demandant :

- d'établir une **cartographie locale des cours d'eau** avec, pour objectif, de couvrir les deux tiers du territoire d'ici la fin de l'année ;
- d'élaborer, sur la base d'un modèle national, des **guides pratiques d'entretien** à destination des riverains des cours d'eau ;
- d'adopter une **charte contrôleur-contrôlé** pour mieux faire comprendre le travail de la police de l'eau.



Retrouvez la carte et le guide pratique en ligne

L'ENTRETIEN REGULIER D'UN COURS D'EAU

Tous les propriétaires ou exploitants de parcelles attenantes à un cours d'eau sont chargés de son entretien.

L'entretien d'un cours d'eau consiste dans le maintien ou la restauration de la libre circulation des eaux mais également de tout l'écosystème qu'il représente, à savoir le lit et les berges.

Qu'est-ce que l'entretien régulier ?

- Enlèvement des embâcles (engorgements), débris et amas de terre,
- l'élagage de la végétation des rives,
- le faucardage (fauchage) localisé.

Quel objectif ?

L'entretien régulier permet l'écoulement de l'eau tout en maintenant une qualité écologique du cours d'eau et de ses abords.

Qui effectue l'entretien régulier ?

- Le propriétaire ou l'exploitant riverain.
- Le syndicat de rivière, lorsqu'il existe (ou la collectivité) peut intervenir dans le cadre d'un programme pluriannuel d'entretien.

Cet entretien, s'il est fait régulièrement, permet d'assurer le libre écoulement des eaux sans perturber le milieu naturel.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr

[@ecologiEnergie](#)



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 22 avril 2015

*Ségolène Royal lance une plateforme internet pour faire
connaître et valoriser toutes les initiatives prises
en faveur des paysages*



Collectivités, professionnels, associations...

Agissez en faveur du paysage

Recensez vos actions, organisez des événements

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, lance la plateforme : www.1000paysages.gouv.fr. A destination des collectivités, des administrations, des associations, des professionnels du paysage, des entreprises et des établissements scolaires (écoles de paysages, enseignement agricole, secondaire et primaire...), cette opération vise à faire connaître, recenser et valoriser toutes les initiatives en faveur des paysages.

Dans la continuité du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le paysage fait l'objet d'interventions, de démarches ou de réalisations qui ont amélioré le cadre de vie des français, créé du lien social, fait émerger une culture commune, contribué à la préservation de la biodiversité et créé de l'emploi. En donnant une visibilité nationale à cette dynamique, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, souhaite voir se multiplier ces actions et encourage les décideurs à y apporter leur concours.

Une opération de recensement autour de cinq grands domaines :

- **Éduquer et sensibiliser au paysage** : ateliers ou randonnées accompagnés de lecture des paysages, concours de dessins ou de photos...
- **Planifier en concertation** : actions impliquant fortement le public, actions de reconquête ou de requalification de paysages dégradés...
- **Aménager les espaces ruraux, urbains et périurbains** : actions mises en œuvre sous la conduite de professionnels du paysage, de bureaux d'études ou de partenariats publics - privés qui illustrent que le paysage peut être un facteur de développement et d'attractivité...
- **Conjuguer transition énergétique et conception paysagère** : projets éoliens ou photovoltaïques fondés sur une analyse paysagère et engageant une concertation large avec les populations sur les choix d'implantation....
- **Associer agro-écologie et gestion paysagère** : exploitants agricoles qui expérimentent des techniques agroécologiques ayant un impact sur le paysage...

De nombreuses manifestations destinées au grand public et aux scolaires seront déployées pour parler de ces actions en faveur de la diversité des paysages.

Retrouvez plus d'informations [en ligne](#).

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 29 avril 2015

Ségolène Royal valide le renouvellement de la charte du parc national de la Vanoise

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a validé le décret approuvant le renouvellement de la charte du parc national de la Vanoise (Savoie), véritable projet de territoire au service de la solidarité écologique et de la reconquête de la biodiversité. Le décret approuvant ce renouvellement a été publié au Journal Officiel ce matin.

Le parc national de la Vanoise est le plus ancien parc national de France. Créé en 1963, il protège un cœur de 53 500 hectares, véritable joyau de la haute et moyenne montagne, « bien commun » au caractère marqué par ses sommets et glaciers mais aussi par de nombreux alpages où l'Homme reste présent et contribue à la gestion des paysages et de la biodiversité. L'aire optimale d'adhésion de 146 500 hectares est marquée par le dynamisme des stations de sports d'hiver, une agriculture vivante grâce notamment au fromage de Beaufort, mais est aussi riche de milieux naturels, d'espèces et de paysages. Avec son voisin italien, le parc national du Grand Paradis auquel il est jumelé, il forme le plus grand espace protégé des Alpes. Cet ensemble bénéficie d'une importante notoriété internationale.



Élaborée par le conseil d'administration du parc, la nouvelle charte est le fruit d'une concertation avec les principaux partenaires du territoire : les 29 communes des hautes vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, les professionnels de la Montagne et les habitants.

Préservation d'espèces sensibles, mesures agri-environnementales, gestion de zones humides, actions en faveur de la transition énergétique, produits touristiques labellisés « Esprit parc national »... tels sont quelques exemples d'actions concrètes initiées par la charte.

Avec la signature de ce décret, la ministre tient à souligner l'équilibre trouvé au sein du conseil d'administration du parc national sur le projet de territoire durable porté par la charte et le rôle particulier que peut jouer le parc national au sein de grands complexes touristiques tels que ceux de la Maurienne et de la Tarentaise.

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages vient consolider le cadre d'action des parcs nationaux qui seront rattachés à l'Agence française pour la biodiversité. Regroupant plusieurs structures existantes, l'Agence effectuera les missions au service de la préservation des milieux naturels, de la connaissance, de la recherche et de la formation.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 30 avril 2015

Colloque Démocratie participative et modernisation du dialogue environnemental



Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ouvrira le colloque Démocratie participative et modernisation du dialogue environnemental :

**Mardi 5 mai 2015
à 10h00
Grand Amphithéâtre du Muséum national d'Histoire naturelle
57 Rue Cuvier, Paris**

Comment la participation citoyenne peut-elle enrichir et améliorer les décisions publiques et les projets d'aménagement ?

Lors du Conseil National de la Transition Écologique (CNTE) du 6 janvier 2015, Ségolène Royal avait annoncé une réflexion sur la démocratisation du dialogue environnemental avec la création d'une commission spécialisée. La commission a été installée le 19 février 2015 et sa présidence a été confiée au sénateur Alain Richard. Ses préconisations feront l'objet d'un rapport sur la démocratisation du droit environnemental qui sera remis fin mai à la ministre.

Le colloque du 5 mai est un point d'étape qui permettra à la commission de présenter l'avancement de ses travaux. Des chercheurs et des acteurs engagés sur le terrain interviendront pour apporter leur éclairage. Deux tables rondes sur les bonnes pratiques feront dialoguer collectivités locales, associations et maîtres d'ouvrage.

Suivez le colloque en direct sur [notre livestream](#) ou sur twitter via [@ecologiEnergie](#) et n'oubliez pas de poser toutes vos questions en direct (#Démopart)

Pour en savoir plus, retrouvez [le programme en ligne](#)

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 78 31

Retrouvez [l'invitation presse en ligne](#)

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 5 mai 2015



*« Démocratie participative
et modernisation du dialogue environnemental »
Ségolène ROYAL réaffirme le sens de la modernisation
du droit de l'environnement et annonce le renforcement
de l'indépendance de l'autorité environnementale régionale*

« L'efficacité des politiques publiques dépend beaucoup de la façon dont sont prises les décisions. Il faut faire davantage confiance à l'intelligence collective des citoyens, écouter tous les points de vue et discuter tous les projets pour construire ensemble l'intérêt général ».

Ségolène ROYAL

A l'occasion du colloque « **Démocratie participative et modernisation du dialogue environnemental** » au Muséum national d'Histoire naturelle, Mme Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a réaffirmé le sens de la modernisation du droit de l'environnement et annoncé le renforcement de l'indépendance de l'autorité environnementale régionale :

- Ségolène ROYAL a rappelé combien elle est attachée à ce que la **participation des citoyens aux décisions qui les concernent** soit garantie. Dès sa nomination, la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a souhaité ouvrir le chantier de la **démocratie participative** et de la **modernisation du droit de l'environnement** en réaffirmant les principes de non-régression, d'efficacité et de proportionnalité, de sécurité juridique et d'effectivité.
- Comme elle s'y était engagée le 3 avril dernier à l'occasion de la remise du rapport « Moderniser l'évaluation environnementale » par M. Jacques VERNIER, président du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques, Ségolène ROYAL a annoncé que le **renforcement de l'indépendance de l'autorité environnementale** est en très bonne voie et que les consultations interministérielles sont sur le point de s'achever.

Le colloque est l'occasion d'un **point d'étape du chantier de la démocratisation du dialogue environnemental** engagé par le Président de la République lors de la dernière conférence environnementale :

- présentation des travaux en cours de la commission spécialisée, présidée par Alain RICHARD, du Conseil national de la transition écologique sur la démocratisation du dialogue environnemental installée par Ségolène ROYAL le 19 février 2015 ;
- intervention de M. Edgar MORIN, philosophe et sociologue ;
- deux tables rondes sur les bonnes pratiques pour faire dialoguer collectivités locales, associations et maîtres d'ouvrage ;
- conclusion par M. Loïc BLONDIAUX, Professeur de science politique à l'Université Paris I et Président du conseil scientifique du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Participation du public, décision, démocratie participative ».

D'ici fin mai, des **propositions innovantes** seront présentées. Elles permettront d'**améliorer la transparence, l'efficacité des procédures et du droit de l'environnement** et devront être **rapidement applicables**.

Le rapport de la commission spécialisée sera **discuté, en juin, devant le Conseil National de la Transition Écologique** (CNTE) et les mesures retenues seront soumises à discussion interministérielle. Elles seront ensuite **présentées au Président de la République**.

Les mesures législatives ont vocation à intégrer le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui sera en discussion au Sénat au mois de juillet prochain.

La Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie présentera à l'occasion de la **prochaine Conférence environnementale** l'avancée des **chantiers de modernisation du droit de l'environnement et de démocratisation du dialogue environnemental** dont elle a la charge.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 6 mai 2015

Précisions sur le rejet radioactif survenu il y a 35 ans (en 1980) à Saint-Laurent-des-Eaux

A la suite du reportage télévisé diffusé lundi 4 mai et aux interrogations qu'il a suscitées sur le rejet radioactif survenu il y a 35 ans, en 1980, à la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie souhaite apporter les éclaircissements suivants :

- afin de faire toute la lumière sur les circonstances de sa survenue et sur l'information dont ont bénéficié, alors, les autorités de contrôle, la ministre a saisi les dirigeants d'EDF actuel et de l'époque et diligenté une enquête des inspections compétentes (conseil général de l'économie et conseil général de l'environnement et du développement durable) ;
- cet accident est connu et mentionné, par exemple, dans la base de données des accidents nucléaires en France publiée sur le site internet de l'ASN ([lien internet](#)). Il figure également dans le mémento de sûreté nucléaire, destiné à l'ensemble des intervenants et prestataires travaillant dans les installations d'EDF ;
- depuis 1980, d'importants progrès ont été accomplis en matière de transparence dans le domaine de la sûreté nucléaire : création en 2006 de l'autorité de sûreté nucléaire, autorité administrative indépendante, dont les moyens sont renforcés par le gouvernement sur la période 2015-2017 ; obligation faite aux entreprises de déclarer à l'ASN, qui les rend publics sur son site internet avec une estimation de gravité (de 1 à 7 sur l'échelle internationale INES), tous les incidents survenus sur les installations nucléaires ; généralisation du Haut Comité de la Transparence et de la Sûreté Nucléaire qui associe l'ensemble des parties prenantes ; institution, autour de chaque centrale nucléaire, de commissions locales d'information.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 7 mai 2015

Ségolène Royal annonce un plan d'action pour lutter contre les sargasses dans les Antilles

Les côtes des Antilles, notamment la Martinique et la Guadeloupe subissent d'importants échouages de sargasses (macro-algues brunes). Une estimation récente faisait état de près de 180 hectares de sargasses le long des côtes antillaises soit un tonnage de 60 000 tonnes de matières sèches.

Pour lutter contre ce phénomène naturel qui génère des nuisances et menace l'économie des Antilles, Ségolène Royal annonce un plan d'action en trois volets :

1) Améliorer la connaissance pour anticiper et agir à la source

La Ministre de l'Écologie a chargé le centre de ressources du protocole SPAW (protocole sur les aires protégées dont le centre de ressources est basé en Guadeloupe) d'un travail sur la connaissance des origines, des impacts et des moyens de contrôles des algues brunes.

Les échouages massifs ne sont pas attribués à la Mer des Sargasses, située dans l'Atlantique Nord, mais plutôt à **l'apparition de nouveaux sites de prolifération** (présence de nutriments, de températures élevées et de courants). Le caractère nouveau du phénomène pourrait être associé à de plus grandes fluctuations de la dynamique des écosystèmes régionaux, notamment en lien avec le dérèglement climatique. Certains éléments bibliographiques avancent un impact lié à la disparition de la mangrove dans les grands estuaires. L'analyse d'images satellites a montré l'existence d'une nouvelle zone d'accumulation des sargasses située au nord du Brésil dans l'océan atlantique central.

2) Soutenir l'effort des collectivités pour ramasser les sargasses et nettoyer le littoral

- Des « **brigades vertes** » constituées d'emplois soutenus par l'État seront constituées pour aider les collectivités au ramassage des sargasses. L'ADEME financera 50 % du reste à charge de ces emplois aidés, soit un soutien de l'État de l'ordre de 250 000 euros par an pour une brigade de 50 emplois d'avenir ;

- Les missions de ces brigades vertes seront élargies aux autres enjeux environnementaux et énergétiques de l'île (rénovation thermique de l'habitat, gestion des véhicules hors d'usage, entretien des cours d'eau, etc.).

3) Mettre en place les infrastructures de gestion et de valorisation des sargasses

Un **appel à projets a été lancé par l'ADEME en Martinique pour une meilleure gestion des crises futures grâce au développement de techniques innovantes**. Il s'agit à la fois de trouver des techniques innovantes de ramassages, et d'en gérer l'élimination.

La valorisation de sargasses ramassées peut être l'épandage agricole (apport de potasse pour la canne à sucre). D'autres usages doivent être étudiés comme la transformation en charbon actif ou en bio plastique.

Les lauréats de cet appel, doté d'un budget d'1,5 millions d'euros, seront désignés avant la fin du mois de mai.

Ségolène Royal annonce que cet appel d'offres sera complété par un soutien supplémentaire de 800 000 euros ciblé sur la Guadeloupe.

L'ADEME soutient également, techniquement et financièrement, la création de plateformes de compostage locales, ou de tout autre projet susceptible de les valoriser, dans le cadre de ses systèmes d'aide en vigueur.

Un projet privé de valorisation par compostage incluant une collecte en mer a été soutenu en Guadeloupe, par l'acquisition d'un bateau de ramassage des sargasses à proximité des côtes. Ce premier bateau sera livré avant l'été.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INVITATION PRESSE

**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie**

**Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et du Numérique**

Paris, le vendredi 22 mai 2015

Mardigital #GreenTech

**Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
et Axelle Lemaire, secrétaire d'État chargée du Numérique,**

ont le plaisir de vous inviter au

Mardigital #GreenTech

mardi 26 mai 2015 à 19h,

ministère de l'Écologie,

244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris



- Une sélection de start-up révélatrices du dynamisme des écosystèmes français dans le domaine des GreenTech présenteront leurs innovations.
- Un moment d'échange avec les investisseurs.
- Initié par Axelle Lemaire, le Mardigital (contraction de « mardi » et « digital ») a vocation à valoriser les multiples initiatives numériques dans un domaine d'activité.
- Ségolène Royal accueille les start-up de la croissance verte à l'occasion de la 7^{ème} session du Mardigital.

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse :

Cabinet de Ségolène ROYAL : Tél. 01 40 81 78 31 – secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Cabinet d'Axelle Lemaire : Tél. 01 53 18 44 50 – sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Retrouvez [l'invitation presse en ligne](#)



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 26 mai 2015

Ségolène Royal lance une campagne de contrôle des concentrations en perchloréthylène dans les logements voisins d'installations de nettoyage à sec

Le perchloréthylène est un solvant utilisé pour le nettoyage à sec des vêtements par près de la moitié des pressings, il est classé comme cancérogène possible pour l'homme. Malgré un renforcement de la réglementation de ce type d'installations, ces dernières peuvent parfois générer des émanations de perchloréthylène chez les riverains.

Afin d'organiser le retrait progressif du perchloréthylène dans les machines de nettoyage à sec, la réglementation applicable aux pressings a été modifiée en décembre 2012. Elle interdit en particulier l'implantation de nouvelles machines utilisant du perchloréthylène dans des locaux contigus à des centres commerciaux ou à des immeubles d'habitation et impose de changer les anciennes machines de manière progressive en fonction de leur âge. Ainsi, les anciennes machines ont d'ores et déjà été retirées et seules les machines les plus modernes pourront être utilisées jusqu'en 2022.

C'est pourquoi, afin d'organiser ce retrait dans des conditions minimisant les risques pour les riverains, un diagnostic gratuit est proposé aux habitants voisins de pressings qui vont recevoir une plaquette d'information leur précisant les modalités pratiques pour en bénéficier.

Suite à ce diagnostic, en cas de présence de perchloréthylène dans une habitation, des actions rapides sont prescrites par le préfet à l'exploitant du pressing afin que ce dernier respecte les valeurs guides dans l'air ambiant préconisées par le Haut-Conseil à la santé publique.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le Samedi 30 mai 2015

Cérémonie de remise des prix des programmes Stockholm Junior Water Prize et Jeunes Reporters pour l'Environnement



Pour la première fois, la cérémonie de remise des prix pour la sélection française du Stockholm Junior Water Prize et les Jeunes Reporters pour l'Environnement, organisés par la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe, s'est tenue au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Ségolène Royal a salué la mobilisation des jeunes lauréats, venus de collèges et lycées de toute la France. L'intérêt suscité par ces deux prix, très différents dans les exercices mais convergents sur la créativité qu'ils exigent, témoigne de **la volonté d'engagement concret des jeunes, et de leur appétit pour des solutions en faveur la croissance verte.**

L'équipe du Lycée Pilote Innovant et International de Jaunay Clan (Vienne) a été sélectionnée pour représenter la France à Stockholm, grâce à son projet « **Alarme à bulle contre tensioactifs** », qui propose un protocole expérimental permettant de mesurer la teneur en molécules tensioactives de l'eau basée sur l'observation d'une bulle et l'écoute d'un son. La mesure de la teneur en tensioactifs n'a jamais été réalisée ainsi, ce qui présente une innovation dans l'analyse de la qualité de l'eau.

Le **Stockholm Junior Water Prize** est un prix scientifique international destiné aux jeunes de 15 à 20 ans, qui porte sur les enjeux de protection, de l'utilisation et du partage de l'eau. Des jeunes d'une trentaine de pays participent chaque année à ce concours prestigieux, doté de 15 000\$. En France, 3 prix de 1000 € ont été remis à des projets en lien avec la thématique eau/énergie/climat, la pollution de l'eau par les molécules tensioactives et la sensibilisation aux problématiques d'utilisation de l'eau d'une rivière.

Jeunes Reporters pour l'Environnement est un programme international développé dans 30 pays, qui a pour but de sensibiliser les jeunes au développement durable par la pratique du journalisme. Le Jury remet un prix par support (article, radio, vidéo, blog) dans chaque catégorie d'âge (11-14 ans, 15-18 ans).

Ces deux prix sont soutenus par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Retrouvez en ligne le dossier de presse de la Fondation pour l'Éducation à l'environnement, avec la liste détaillée des lauréats : <http://bit.ly/1HCspPe>

#VotreEnergie pour la France :
Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :

- « **1 jour, 1 action** » : à quelques mois de la #COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un **espace participatif** !

Pour toute information complémentaire, contact presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 78 31

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 9 juin 2015

Mesures en faveur de la protection des océans - Capitol Hill Ocean Week 2015, Washington -



A l'occasion de l'ouverture de la Capitol Hill Ocean Week 2015 à Washington, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, annonce les engagements de la France pour la protection des océans.

- Soutien du projet d'établissement d'un réseau mondial d'aires marines protégées,
- objectif ambitieux de 20 % des eaux sous juridiction française en aires marines protégées d'ici 2020 (actuellement à 16 %),
- finalisation d'un réseau de 10 parcs naturels marins (après le bassin d'Arcachon, l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis, trois autres parcs naturels marins sont actuellement à l'étude : en Martinique, en Corse et dans le golfe Normand-Breton),
- création en avril 2014 du parc naturel de la mer de Corail (Nouvelle-Calédonie) sur 1.3 million de km², l'une des plus grandes aires marines protégées du monde,
- dotation de la France du premier plan de protection de 55 000 hectares de mangroves et 75 % des récifs coralliens, dans le cadre du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- soutien de l'objectif d'atteindre 10 % d'aires marines protégées dans le monde d'ici 2020 contre 3 % aujourd'hui,

- soutien actif de la Convention de Carthagène, dans le Golfe du Mexique et la mer des Antilles (mise en place récente en Guadeloupe, du comité de pilotage du projet de réintroduction du lamantin),
- proposition au nom de la France, avec l’Australie et l’Union européenne, de la création d’une aire marine protégée en Antarctique de l’Est à la Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Ressources (CCAMLR),
- soutien au développement par la communauté internationale d’un instrument mondial, sous l’égide de la convention de Montego Bay, pour une meilleure gestion partagée de la richesse exceptionnelle de la biodiversité marine en haute mer, au-delà des limites des juridictions nationales.

La France possède le second espace maritime au monde, avec une zone économique exclusive de 11 millions de km² (20 fois la surface de la France métropolitaine), juste derrière les États-Unis (avec 11,3 m km²). Dans sa Zone économique exclusive (ZEE), la France héberge 10 % des récifs coralliens, 20 % des atolls, 6 % des monts sous-marins. Ces milieux sont d’une grande richesse biologique. Ils supportent de nombreuses activités économiques. De ce fait, la France a une responsabilité éminente dans la protection des océans.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

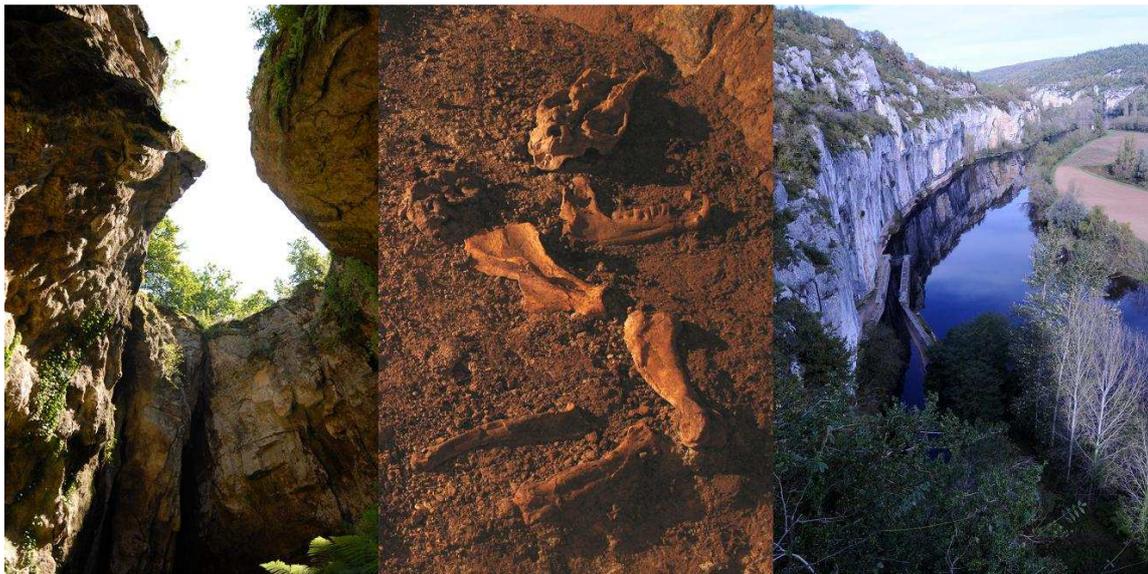
www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 10 juin 2015

Création d'une réserve naturelle pour préserver le patrimoine géologique du Lot

Ségolène Royal annonce la création par décret de la plus grande réserve naturelle géologique de France dont le périmètre s'étend sur 59 sites de 21 communes du Lot. Avec le classement de ces 800 hectares, la ministre entend protéger le patrimoine géologique particulièrement riche de ce département.



Cette 167^{ème} réserve compte plusieurs sites d'exception d'intérêt géologique ou paléontologique à l'échelle mondiale, comme les phosphatières du Quercy ou la plage aux ptérosaures à Crayssac. On y trouve des œufs de dinosaures parmi les plus anciens au monde, des indices de l'ouverture de l'océan atlantique central il y a 170 millions d'années et des formes minérales rares. Les sites ont aussi une dimension historique et culturelle du fait de l'exploitation du minerai de phosphate, manne importante pour le développement économique local entre 1865 et 1870.

La création de la réserve permettra de conserver et valoriser l'ensemble de ces sites. Gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire, ils seront préservés de toute intervention susceptible de les dégrader et pourront faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique. Ce classement contribue au renforcement et à la cohérence du réseau des aires protégées pour atteindre l'objectif de la Conférence environnementale de placer au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain sous protection forte d'ici 2019.

Des projets de valorisation pédagogiques comme des sentiers de randonnées pédestres ou à vélo resteront possibles et contribueront au développement local du territoire et à la sensibilisation des visiteurs aux impacts des prélèvements. Ils compléteront l'offre touristique actuelle déjà présente sur les sites de la plage aux ptérosaures et de la phosphatière du Cloup d'Aural qui accueillent d'ors et déjà près de 30 000 visiteurs par an et devraient voir leur fréquentation se développer avec la création de la réserve.

Consultez [le décret en ligne](#)

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](#)



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le lundi 15 juin 2015

Arrêt de la vente en libre-service des pesticides dans les rayons des jardinerie

Ségolène Royal,
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

**se rendra dans une jardinerie dans le cadre
de l'arrêt de la vente en libre-service des pesticides**

Mardi 16 juin 2015 à 10h00
Au Jardiland de Bonneuil-sur-Marne (94380),
2 av. des 28 Arpents.

Programme :

- Accueil par le Président de Jardiland M. Thierry SONALIER
- Visite du rayon où sont vendus les pesticides et notamment les herbicides au glyphosate
- Point Presse

Retrouvez le [guide pour jardiner plus nature en ligne](#)

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

01 40 81 78 31

#VotreEnergie pour la France :
Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :

- « **1 jour, 1 action** » : à quelques mois de la #COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un **espace participatif** !

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 18 juin 2015

Ségolène Royal salue la publication de l'Encyclique Laudato Si' du Pape François

La Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie salue la publication de l'Encyclique *Laudato Si'* du Pape François sur la nécessité de lutter contre le dérèglement climatique et pour un autre modèle de développement.

C'est un message fort, un appel aux consciences pour sauvegarder « notre maison commune » par des valeurs humaines et de justice, climatique et sociale.

Origines humaines de la dérive climatique, protection de ce bien commun qu'est le climat et lutte contre la pauvreté, défense du principe de précaution, critique de la culture du gaspillage à laquelle le Pape oppose l'économie circulaire, citoyenneté écologique : **ce texte profond est une contribution majeure d'une voix qui porte dans le monde et s'adresse ici à tous.**

Le Pape François y juge sévèrement la spéculation et la course au profit à court terme qui ont fait exploser les émissions mondiales de gaz à effet de serre et les inégalités.

Il souligne l'importance des mobilisations de la société civile et appelle les gouvernements à prendre des décisions courageuses à la mesure des enjeux planétaires.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Communiqué

Madame Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Monsieur Stéphane Le Foll
Ministre de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Forêt,
porte-parole du gouvernement

Paris, le vendredi 19 juin 2015

Ségolène Royal et Stéphane Le Foll lancent une mission sur le développement des biocarburants avancés dans l'aéronautique

A l'occasion du Salon du Bourget, Ségolène Royal a annoncé la saisine, avec Stéphane Le Foll, du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du Conseil Général de l'alimentation, de l'agriculture et de l'espace rural (CGAAER) afin qu'ils établissent des recommandations sur la production et l'utilisation de biocarburants avancés pour l'aéronautique.

Le remplacement progressif des carburants fossiles par des carburants renouvelables et durables constitue un levier incontournable de l'amélioration du bilan carbone de l'activité aéronautique, en complément des progrès continus des technologies, du renouvellement des flottes, de l'amélioration de la gestion du trafic aérien et des mesures économiques pouvant accompagner et accélérer les réductions des émissions de gaz à effet de serre.

L'étude dressera un état des lieux de la production et de l'usage des biocarburants aéronautiques en France, en croisant les contraintes techniques, les bénéfices environnementaux et les enjeux économiques.

Elle devra :

- faire l'inventaire des biocarburants aéronautiques disponibles ;
- dresser un état des lieux de la production et de l'usage des biocarburants aéronautiques ;
- décrire les conditions économiques actuelles du développement de la production et de l'usage des biocarburants aéronautiques.

L'étude analysera l'opportunité de développer les biocarburants aéronautiques en France à partir de 2020 et les mesures à mettre en œuvre pour y parvenir en tenant compte :

- des contraintes écologiques, techniques et économiques, relatives au déploiement plus massif de la production et de l'usage de biocarburants aéronautiques « avancés » en France ;
- des étapes préalables à un tel déploiement ;
- des acteurs à mobiliser afin de proposer des solutions durables ;

- des mesures qui peuvent être prises pour diminuer les coûts de production des biocarburants aéronautiques (biomasse, raffinage, logistique...);
- des conditions dans lesquelles des biocarburants aéronautiques pourraient constituer un débouché pour les déchets de cultures et autres produits de la biomasse sans empiéter sur la vocation alimentaire des espaces agricoles ;
- de la stratégie énergétique nationale traduite dans la programmation pluriannuelle de l'énergie créée par la loi de transition énergétique;
- des bénéfices, en termes de créations d'emplois, du développement d'une filière de production de carburants aéronautiques en France ;
- des synergies entre la production de biocarburants à usage routier et les biocarburants aéronautiques ;
- des bénéfices environnementaux d'un développement plus massif des biocarburants aéronautiques ;

Le rapport final sera remis avant le 15 novembre 2015 et pourra être valorisé à l'occasion de la COP21.

Contacts presse :

Service de presse de Ségolène ROYAL
Service de presse de Stéphane LE FOLL

01 40 81 78 31
01 49 55 59 74

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le Vendredi 3 juillet 2015

Prévention des risques naturels :
Ségolène Royal lance un appel à candidature auprès des TPE
et des PME innovantes

Dans le cadre du forum européen pour la réduction des risques de catastrophes (EFDRR) qui se tiendra à Paris le 7 octobre prochain, Ségolène Royal lance un appel à candidature auprès des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui innovent dans le domaine de la prévention des risques naturels.

Le prix Damir Čemerin récompensera deux entreprises :

- une proposant des services ou des produits innovants en matière de gestion des risques naturels ;
- une faisant preuve d'une démarche exemplaire de prise en compte des risques naturels dans son fonctionnement ou son organisation.

Ce dispositif s'inscrit dans une dynamique de mobilisation des acteurs économiques et de promotion de leur savoir-faire à l'international. Ce concours permettra également de constituer un réseau d'entreprises.

Déposez un dossier de candidature avant le 7 septembre 2015 à l'adresse mail suivante :
prix-damir-cemerin@developpement-durable.gouv.fr

Le prix Damir Čemerin récompense chaque année la prise en compte locale des risques dans le pays hôte du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes. Cette année, l'accent est porté sur l'implication des TPE et PME dans la prévention des risques naturels. Ce prix porte le nom de Damir Čemerin, un membre fondateur de l'EFDRR, décédé en 2013, qui a longtemps œuvré au service de la réduction des risques de catastrophe dans son pays natal, la Croatie, et à l'international.

Retrouvez le communiqué et le règlement de l'appel à candidature en ligne.
www.developpement-durable.gouv.fr/EFDRR

#VotreEnergie pour la France :
Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :
- « 1 jour, 1 action » : à quelques mois de la #COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un **espace participatif** !

Invitation presse

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 15 juillet 2015

*Plantation d'un Ahuehuete, arbre mexicain,
au Jardin des Plantes*

**A l'occasion du voyage officiel en France de M. Enrique Peña Nieto,
président du Mexique,**

Ségolène Royal,
ministre de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie,

Juan José Guerra Abud,
ministre de l'Environnement
et des Ressources naturelles
du Mexique,

**ont le plaisir de vous inviter à la plantation d'un arbre mexicain
Ahuehuete (cyprès de Montézuma)**

Jeudi 16 juillet 2015

à 10h00,

**au Jardin des Plantes du Muséum national d'Histoire naturelle
(galerie de botanique),**

75005 Paris.



A 16h30, Ségolène Royal participera à l'entretien entre le président de la République et son homologue mexicain, qui donnera lieu à la signature d'actions de coopération entre les deux pays.

Pour assister à la plantation de l'arbre, merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre n° de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 78 31



Invitation presse

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 17 juillet 2015

Conférence de presse sur la qualité de l'air

Ségolène Royal,

ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,
tiendra une conférence de presse sur la qualité de l'air,

mercredi 22 juillet 2015

à 12h15,

au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris.

Cette conférence de presse sera suivie de la signature de
100 territoires à énergie positive pour la croissance verte.



Buffet convivial en clôture.

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 78 31

#VotreEnergie pour la France :
Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :
- « 1 jour, 1 action » : à quelques mois de la #COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un **espace participatif** !

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Note aux rédactions

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 21 juillet 2015

Conférence de presse du mercredi 22 juillet – 12h15

Invitation presse maintenue pour assister à la signature des 100 territoires à énergie positive pour la croissance verte et le climat, suivie d'un buffet convivial,

mercredi 22 juillet à 13h
244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris.

En revanche, la conférence de presse sur la qualité de l'air est reportée de quelques jours **en raison du vote définitif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'Assemblée nationale**, l'après-midi. Le vote nécessite l'examen des amendements et des dernières consultations.

Merci de votre compréhension.

Pour assister à la signature des 100 « territoires à énergie positive pour la croissance verte » ce mercredi à 13h00, merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 78 31

#VotreEnergie pour la France :
Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :

- « 1 jour, 1 action » : à quelques mois de la #COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un **espace participatif** !

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 31 juillet 2015

Conférence des ministres de l'Environnement de l'Afrique australe au Botswana le 14 août 2015

A l'occasion de sa participation à la Conférence des ministres de l'Environnement de l'Afrique australe, Ségolène Royal effectue, à quatre mois de la COP21, un déplacement en Afrique australe en tant qu'émissaire du gouvernement français. Dans cette région, les dernières visites officielles d'un Ministre français remontent souvent à plus de 10 ans.

La ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie se rendra en Afrique australe, en **Namibie**, en **Zambie**, au **Botswana**, en **Tanzanie** et en Afrique occidentale au **Ghana**. (Cf. déroulé ci-dessous).

Ségolène Royal visitera les réalisations de ces pays pour réussir le défi du changement climatique et **porter leurs voix pour obtenir un accord ambitieux pour la COP21.**

« Votre pays a une voix à faire entendre dans la lutte contre le dérèglement climatique, tant pour l'adaptation à ses impacts déjà perceptibles, que pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. La France aura à cœur, en assumant la présidence de la COP21, de prendre en compte vos préoccupations en vue de l'accord. », écrit le Chef de l'Etat Français aux Chefs d'Etat des pays rencontrés par la ministre de l'Écologie.

Ces pays présentent tous les atouts pour produire des énergies renouvelables (énergie solaire, hydraulique, éolienne et géothermie avec un objectif d'autonomie énergétique) et valoriser la biodiversité (ex : les zones naturelles protégées couvrent 18 % du territoire du Botswana).

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**
www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Déroulé du déplacement de Ségolène Royal en Afrique australe

Préparation de la COP21

Namibie, du 2 au 5 août :

- Conférence Paris Climat 2015 : entretien avec le Président de la Namibie, Hage Geingob et plusieurs membres du gouvernement (Relations internationales et coopération, Environnement et Tourisme, Mines et Energies) et réunion de travail avec l'équipe Climat.
- Biodiversité : rencontre avec les scientifiques namibiens et les ONG (Namibia Nature Fondation, Cheetah Conservation Fund, Save the Rhino...).
- Energie solaire :
 - Centrale solaire d'Omburu, première centrale solaire namibienne, construite par une PME franco-namibienne, qui peut générer jusqu'à 13 500 000 kWh d'électricité par an, ce qui représente 1 % de l'électricité générée en Namibie.
 - Installations pilotes de panneaux solaires à Katutura, dans les quartiers défavorisés de Windhoek.

Zambie, du 5 au 9 août :

- Conférence Paris Climat 2015 : entretien avec le Président de la République de Zambie, Edgar Chagwa Lungu, des membres du gouvernement et des parlementaires (*Climate change and conservation caucus ; Committee on Economic affairs, Energy and Labour*) et réunion de travail avec l'équipe climat.
- Signature d'une déclaration pour le développement d'un partenariat entre la France et la Zambie sur le changement climatique et les questions énergétiques.
- Visite du quartier de **Kalinga Linga** en présence de Nkandu Luo, Ministre du Genre et du développement de l'enfance.
- Economie circulaire : visite du « Foxdale court », centre commercial et de bureaux engagé dans le **recyclage sur place, la gestion des déchets, l'agriculture organique et l'éducation à l'environnement**.
- Biodiversité : rencontre avec les équipes du South Luangwa National Park, un des plus grands sanctuaires de faune sauvage au monde, avec Charity Christabel Ngimbu, Ministre des Terres, des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement.

Botswana, du 10 au 14 août :

- Entretien avec le Président Seretse Khama Ian Khama, et des membres du gouvernement.
- **Intervention à l'occasion de la Réunion des Ministres de l'environnement de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)**: la SADC regroupe quinze pays de l'Afrique australe et de l'océan indien et a pour objectifs le développement et la croissance économique, le maintien de la paix et de la sécurité, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie, l'intégration régionale et le développement des échanges intra-régionaux. Le Botswana héberge le Secrétariat de la SADC et assure depuis août 2015 la présidence de l'organisation.
- **Biodiversité**: Signature d'une déclaration d'intention visant à promouvoir la coopération entre la France et le Botswana pour la lutte contre le trafic illégal et le braconnage d'espèces menacées. Visites de sites de biodiversité intégrés en lien avec le développement des communautés locales (parc national de Chobe).

Ghana le 14 août



Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 31 juillet 2015

Face à la sécheresse, Ségolène Royal met en place la Commission de suivi hydrologique

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a mis en place le vendredi 31 juillet 2015 la Commission de suivi hydrologique afin de faire le point sur la sécheresse que connaît actuellement la métropole.

1) Qu'est-ce que la Commission de suivi hydrologique ?

La Commission de suivi hydrologique est un lieu d'échange et d'information qui s'intéresse aux conséquences de la sécheresse sur les différents usages de l'eau et sur les milieux naturels. Elle recueille les avis et propositions des différents acteurs concernés sur les mesures préventives ou compensatrices et coordonne les actions nationales de communication.

2) Etat des lieux

Suite à l'absence de pluie depuis la fin du printemps (on note un déficit de 50 % au mois de juillet par rapport à la normale) et aux fortes températures du début du mois (ce mois est le 2^{ou} 3^{ème} mois de juillet le plus chaud depuis 1947), les sols se sont asséchés sur le pays jusqu'à atteindre les minimums enregistrés par Météo France. Une légère amélioration est relevée au cours des 7 derniers jours. Les barrages, remplis normalement au printemps, participent au soutien d'étiage qui a démarré plus tôt. Aujourd'hui, 66 départements sont concernés par des mesures de restriction.

3) Protection de l'eau potable

Les mesures de restrictions arrêtées par les préfets, temporaires, progressives et adaptées aux différents usages, visent notamment à permettre la continuité de l'approvisionnement en eau potable. Même si l'alimentation en eau potable est un usage prioritaire que les préfets ont pour mission de préserver par tous les moyens, tous les citoyens doivent faire des efforts. Les collectivités doivent relayer les appels à des gestes civiques de réduction des usages non prioritaires (remplissage des piscines, arrosage des jardins,...).

La Commission de suivi hydrologique a été interpellée sur des difficultés locales de maintien d'usages. Tout en évitant la mise en œuvre répétée de dérogations qui pourrait avoir des conséquences importantes pour l'écosystème aquatique et sa capacité de régénération, les possibilités offertes par le code de l'environnement doivent pouvoir être mises en œuvre pour les situations exceptionnelles.

4) Gestion quantitative des réserves

Pour faire face aux sécheresses, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, en lien avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, travaille depuis plusieurs années avec les organisations agricoles à la mise en œuvre d'une gestion quantitative de la ressource en eau reposant sur une approche globale de la ressource disponible par bassin versant afin de mieux y adapter les prélèvements. La pleine mise en œuvre de cette politique, par la diminution des prélèvements dans certains bassins versants en surexploitation dans le cadre de la réforme des volumes prélevables ou par la mise en œuvre d'une gestion collective par les irrigants entre eux, permettra à l'agriculture irriguante d'être moins sensible aux variations climatiques rapides que nous avons connues au début du mois de juillet.

5) Les retenues de substitution financées par les agences de l'eau

Ségolène Royal, **par instruction du 4 juin 2015**, a fixé le cadre de financement par les agences de l'eau des retenues de stockage qui permettront à la fois de limiter les prélèvements estivaux dans les rivières pour améliorer la situation des écosystèmes aquatiques **et aux agriculteurs de mieux sécuriser l'irrigation l'été**. La réalisation de ces retenues de substitution s'inscrira dans le cadre d'un projet de territoire, de manière concertée entre les différents utilisateurs. A moyen et court terme, une réflexion plus générale et à plus long terme doit être engagée avec le ministère de l'Agriculture sur l'évolution des systèmes agricoles vers une moindre consommation en eau. Cette réflexion devant apporter des réponses durables à l'évolution du climat.

Pour en savoir plus :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr> permet de s'informer sur l'ensemble des arrêtés en vigueur dans tous les départements métropolitains.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Quelles-sont-les-origines-de-la-secheresse.html>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Quelles-sont-les-mesures-prises.html>

#VotreEnergie pour la France :
Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :

- « 1 jour, 1 action » : à quelques mois de la #COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.

- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un [espace participatif](#) !

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Ministère des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits
des Femmes

Ministère des Outre-Mer

Paris, le vendredi 31 juillet 2015

Communiqué de presse

Solidarité nationale face à l'échouage massif de sargasses qui touche les Antilles : le gouvernement accélère et renforce la mise en œuvre du plan interministériel « sargasses »

Les Antilles françaises sont touchées depuis plus d'un an par des échouages massifs et ininterrompus d'algues brunes dites « sargasses ». Si ce phénomène d'échouage n'est pas inédit, il atteint depuis l'été 2014 une ampleur exceptionnelle par sa durée et son intensité.

Les conséquences de ce phénomène sont multiples, sur le cadre de vie, l'activité économique et le bien être des populations. En effet, lorsqu'elles ne sont pas ramassées suffisamment rapidement, ces algues peuvent aussi produire des émanations d'hydrogène sulfuré (H₂S), un gaz incommodant, voire potentiellement dangereux dans certaines conditions.

Dès 2011, l'Etat a sollicité le Haut conseil de la santé publique afin de définir et mettre en œuvre les mesures à prendre pour limiter et prévenir les impacts sur la santé de la population exposée. Les conclusions du HCSP ont été rendues en 2012, mettant notamment en exergue le fait que la prévention la plus efficace contre les effets de la décomposition des sargasses consistait en un ramassage régulier et un stockage approprié.

Sous l'égide du ministère de la Santé, un dispositif de veille sanitaire active a été mis en place dès 2014 afin de procéder à des mesures régulières des taux de H₂S, et d'adapter et diffuser en conséquence les recommandations appropriées dans le souci constant de protéger la santé des populations.

L'intensification du phénomène depuis fin 2014 a par ailleurs conduit l'État à adapter son intervention. Ainsi, depuis le début de la crise, plus de 6M€ ont été mobilisés pour le financement de moyens de ramassage, l'aide aux communes, la constitution de « brigades vertes » chargées d'appuyer les collectivités chargées du ramassage des algues. Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a enfin demandé à l'ADEME la mise en place d'un appel à projet à hauteur de 2.3 millions d'euros pour la collecte et la valorisation des algues.

Le gouvernement annonce aujourd'hui l'accélération et le renforcement du dispositif de lutte contre les sargasses :

- **Renforcement du soutien aux collectivités chargées du ramassage des algues** : un fonds exceptionnel de 2 millions d'euros est mis en place par l'Etat, notamment le ministère des outre-mer et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, afin d'accompagner l'engagement des actions de ramassage par les collectivités compétentes, compte tenu de l'ampleur des charges qu'impose cette action indispensable.
- **Poursuite de la mobilisation des autorités sanitaires** : elle permettra notamment, de s'assurer que les mesures de prévention sont bien connues de la population et en particulier des personnes amenées à intervenir dans les opérations de ramassage et de stockage.
- **Lancement d'une mission interministérielle de haut niveau**: elle se rendra dans les Antilles dès le mois de septembre afin de formuler des recommandations opérationnelles visant à organiser la filière de ramassage, stockage, traitement et valorisation des algues sargasses, afin d'organiser une réponse sur le long terme.
- **Amélioration de la connaissance pour une gestion à long terme du phénomène** : les travaux de recherche visant à identifier l'origine et les causes de ce phénomène seront accélérés, sous l'égide du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie qui mobilisera les organismes compétents.
- **Lancement d'une initiative internationale** : une conférence internationale réunissant les représentants des États de la Caraïbe touchés par l'échouage de sargasses sera organisée au second semestre afin de partager les connaissances et les bonnes pratiques relatives à la gestion de ce phénomène et proposer des actions coordonnées.

Ce dispositif et ces aides exceptionnelles **illustrent l'engagement de la solidarité nationale pour aider les Outre-Mer à surmonter cette crise durable**, ainsi que la volonté gouvernementale d'apporter une réponse forte et concrète aux attentes légitimes de nos concitoyens.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Ségolène Royal : 01 40 81 78 31
Service de presse de Marisol Touraine : 01 40 56 60 65
Service de presse de George Pau-Langevin : 01 53 69 27 60



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 11 août 2015

Disparition en mer de Philippe Germa

Philippe Germa, directeur général du WWF France a disparu en mer le samedi 8 août au large de l'atoll de Rangiroa dans l'archipel des Tuamotu (Polynésie Française).

Membre du Conseil National de la Transition Écologique, il a été un acteur très engagé du débat national puis de l'élaboration de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, notamment sur les questions de financements et de fiscalité incitative.

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, rend hommage au militant écologiste de la première heure qui s'est toujours battu pour la défense de l'environnement et la préservation de la biodiversité. Homme de cœur et de conviction, il était pleinement engagé dans la préparation de la Conférence Paris Climat 2015.

« A sa famille et à ses proches, aux salariés et aux bénévoles du WWF sous le choc, je veux apporter tout mon soutien dans cette épreuve » Ségolène Royal.

#VotreEnergie pour la France :
Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :

- « **1 jour, 1 action** » : à quelques mois de la COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un **espace participatif** !
- **Affichez votre engagement** en téléchargeant  **#1Planète**, emblème de la mobilisation citoyenne pour le climat.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Paris, le mardi 25 août 2015

Programme du déplacement de Ségolène Royal à Alençon (61)

Ségolène Royal
se rend à Alençon (61),
le mercredi 26 août 2015.

Programme

- **18h30 : arrivée de Ségolène Royal à la préfecture de l'Orne, réunions de dialogue concernant la décharge de Nonant-le-Pin – Alençon**
- **19h45 : point presse**

#VotreEnergie pour la France :
Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :

- « **1 jour, 1 action** » : à quelques semaines de la COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un **espace participatif** !
- **Affichez votre engagement** en téléchargeant  **#1Planète**, emblème de la mobilisation citoyenne pour le climat.

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :
communication@orne.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Paris, le vendredi 28 août 2015

Décharge de Nonant-le-Pin Ségolène ROYAL a constitué l'équipe d'inspection qui se rendra dès lundi sur le site

Lors de mon déplacement dans l'Orne le 26 août dernier, j'avais annoncé qu'une équipe d'inspecteurs du ministère de l'Écologie et d'experts du BRGM se rendrait dès lundi à Nonant-le-Pin sur le site de la décharge pour expertiser l'état du site et les risques éventuels de pollution en cas de reprise de son activité.

Cette équipe, constituée de deux inspecteurs des installations classées de la direction générale de la prévention des risques, de deux inspecteurs généraux du conseil général de l'environnement et du développement durable, et de trois experts du BRGM, est maintenant constituée, et démarrera ses travaux lundi par une première visite du site. Ceux-ci se poursuivront par une inspection approfondie du site pendant toute la journée du 2 septembre, inspection qui sera complétée si nécessaire par d'autres visites dans les jours suivants.

Ils rencontreront également toutes les parties prenantes qui le souhaitent.

#VotreEnergie pour la France :
Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :
- « **1 jour, 1 action** » : à quelques semaines de la COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un **espace participatif** !
- **Affichez votre engagement** en téléchargeant  **#1Planète**, emblème de la mobilisation citoyenne pour le climat.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Paris, le vendredi 9 octobre 2015

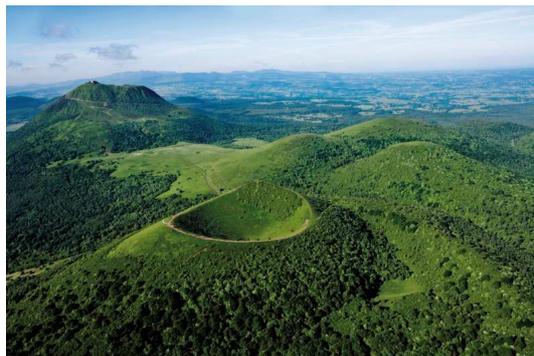
Ségolène Royal annonce que la France déposera en janvier 2016 la demande d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO de La Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne (Puy-de-Dôme) pour devenir le premier bien naturel français inscrit dans l'hexagone en tant que témoignage de l'Histoire de la Terre



Lors de son déplacement dans le Puy-de-Dôme samedi 10 octobre, Ségolène Royal **précisera le calendrier de candidature** pour l'inscription au Patrimoine mondial de ce bien naturel et **annoncera son intention d'être présente au Comité du patrimoine mondial à Istanbul** :

- Ségolène Royal confirmera que la France présentera à nouveau, au comité qui se tiendra en juillet 2016, **la candidature de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne pour inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO**. Cette candidature est présentée en tant que témoignage de l'Histoire de la Terre.

- Une mission d'expertise indépendante constituée de 3 experts scientifiques internationaux (Japon, Portugal, Allemagne) s'est rendue sur site cette semaine afin d'étudier le dossier.
- Leur rapport sera remis à la France et l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) à la **fin novembre 2015**.
- **La Ministre confirmera samedi 10 octobre à l'UICN et aux porteurs du projet son plein soutien à la candidature. Elle indiquera que la France déposera le dossier en janvier 2016 à l'UNESCO**, avec les compléments scientifiques demandés en 2014.
- **L'UICN rendra ses recommandations sur cette candidature en mai 2016.**
- **Du 10 au 20 juillet 2016 se tiendra le Comité du Patrimoine mondial à Istanbul pour examiner cette candidature. Ségolène Royal se rendra au Comité pour soutenir la candidature.**



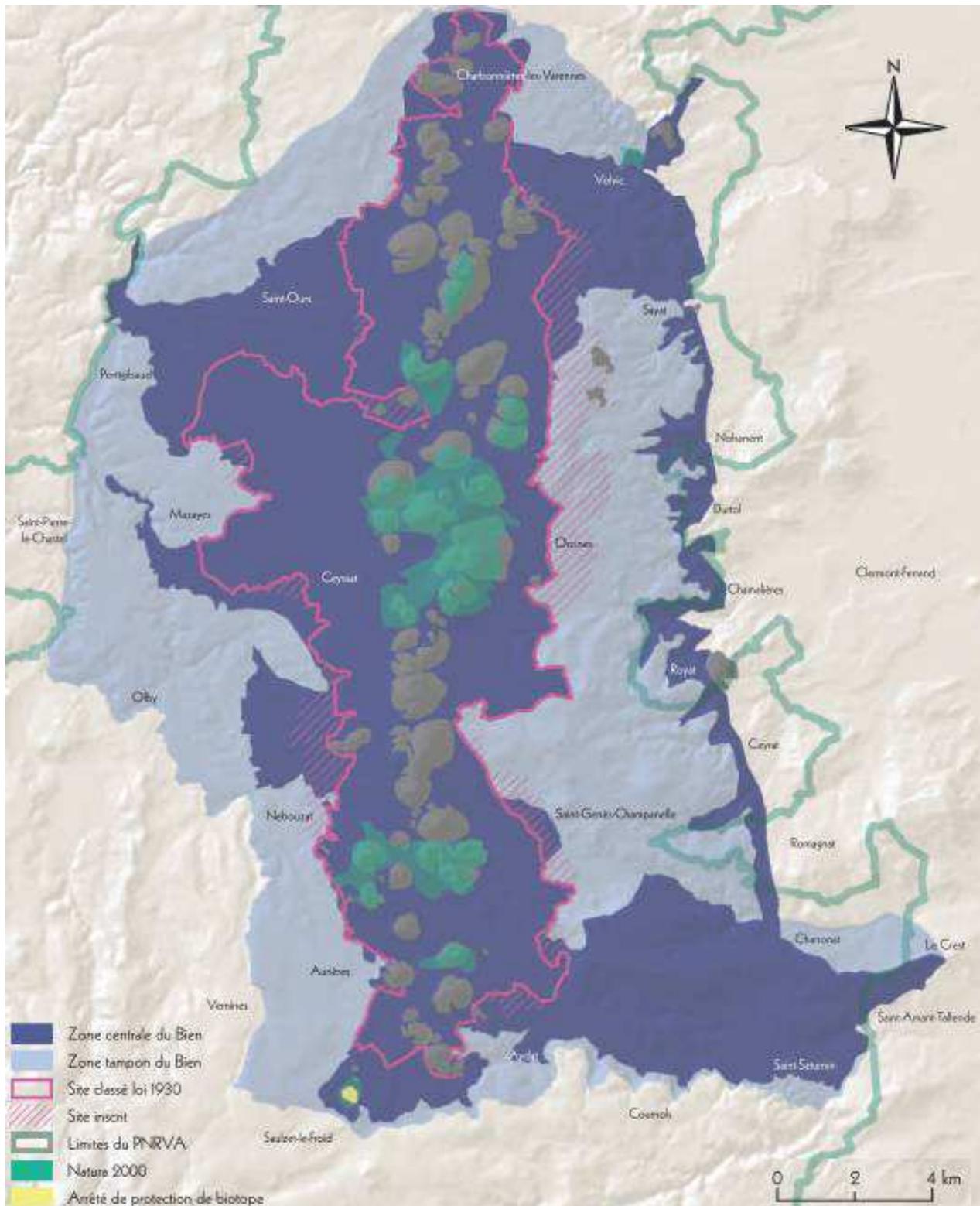
En 2000, la Chaîne des Puys a fait l'objet d'un classement au titre de la protection des monuments naturels et des sites sur 13 640 hectares. La majeure partie du cœur du site proposé à l'Unesco est couverte par ce classement. Depuis 2008, le Puy de Dôme bénéficie du label **Grand Site de France**.

La Chaîne des Puys – faille de Limagne rassemble sur un périmètre réduit l'ensemble des grands phénomènes de formation des continents, telle une maquette de géologie et tire ses qualités paysagères de la géomorphologie originale du site. **Le site témoigne d'une histoire géologique de 350 millions d'années**, et retrace la succession des phénomènes tectoniques fondamentaux, de la création d'une ancienne chaîne de montagnes, jusqu'à l'ouverture d'un continent.

La multitude de volcans aux formes variées et parfaitement alignées, est mise en exergue par la faille de Limagne qui leur sert de piédestal naturel. **L'extrême concentration des 80 volcans associée à cette**

grande variété des formes volcaniques font de la chaîne des puys un site éminemment représentatif au niveau international pour l'histoire de la formation de la Terre (critère 8 de la Convention du patrimoine mondial).

Périmètre de la Chaîne des Puys (candidature patrimoine mondial)



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le lundi 12 octobre 2015

Ségolène Royal se rendra au salon World Efficiency à Paris le mardi 13 octobre 2015

- **11h30 : Clôture de la plénière « Nordic Efficiency – L’empreinte nordique à World Efficiency », l’agenda des solutions**

(Hall 1 – Allée C – Stand 34)

Au cours des trois jours de World Efficiency les pays nordiques – Danemark, Norvège, Suède, Islande – se réunissent sous l’égide du Conseil Nordique des Ministres et des représentants des ambassades nordiques en France. Des experts provenant d’institutions et d’entreprises nordiques présenteront les dernières avancées dans le domaine de la croissance verte et montreront quelques-unes des solutions ayant déjà prouvé leur valeur dans les pays nordiques.

- **12h20 : Remise des Prix Entreprises & Environnement 2015 suivi d’un point presse** (Hall 1 – Espace Congrès 3)



PARIS2015
AGENCE DE L'ÉNERGIE
ET DU CLIMAT
COP21-CMP11

Ces prix récompensent chaque année des entreprises de toutes tailles qui, dans le cadre de leur activité, ont développé des pratiques innovantes en matière d’environnement, de biodiversité et de développement durable.

**Merci de vous accréditer auprès du secrétariat presse
en précisant votre numéro de carte de presse au 01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

Contact presse du ministère de l'Écologie : 01 40 81 78 31

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mardi 20 octobre 2015

Invitation presse : Démonstration de drones au service de la transition écologique

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie vous invite à participer à une série de démonstrations d'observation de milieux naturels et d'ouvrages d'art par drones. Ces nouvelles applications sont en pleine expansion et contribuent à l'accélération de la transition écologique.

Le 5 novembre 2015 de 10h à 15h

**Venez assister aux démonstrations de vol de drones professionnels
à la base de loisirs de Champs-sur-Marne**

*Une navette sera assurée gratuitement entre la gare RER E de Chelles- Gournay
et la base de loisirs de Champs-sur-Marne*

Démonstrations en vols, expositions de matériels innovants, explications et échanges avec des professionnels et des start-ups sont au programme de cette journée organisée par le Commissariat général au Développement durable (CGDD)

9h - Accueil

10h - Démonstrations en vol

13h à 15h - Cocktail déjeunatoire, exposition, explications, échanges

Pour en savoir plus sur le programme de la journée, [cliquez ici](#).

Merci de vous accréditer auprès du service de presse :
presse.ministere@developpement-durable.gouv.fr – 01 40 81 18 07

Retrouvez l'invitation en ligne

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le lundi 26 octobre 2015

Arrêté de prescription de mesures d'urgence concernant le site GDE à Nonant le Pin

Suite à l'inspection réalisée les 2 et 3 septembre 2015 du site de traitement et de stockage de déchets de la société GDE à Nonant le Pin, les inspecteurs de l'environnement ont constaté, en référence à l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2011 de prescriptions techniques, la réalisation d'un accès provisoire non conforme à celui prévu à l'annexe de l'arrêté.

L'arrêté du 12 juillet 2011 prévoyait la réalisation d'un accès sécurisé au site préalable à la mise en exploitation, permettant d'éviter le croisement des camions transportant des déchets avec le reste du trafic routier. Cet aménagement n'a pas été réalisé.

L'étude d'impact figurant dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter fait état d'un trafic engendré par le fonctionnement de la plate forme de dizaines de camions chargés de déchets croisant les 4 000 véhicules quotidiens existants, du fait de l'absence de l'aménagement prévu dans l'arrêté de prescription.

L'exploitant a néanmoins informé par courrier du 22 octobre 2015 la préfète de l'Orne de son intention de démarrer l'exploitation du centre de tri à compter du lundi 25 octobre 2015.

La préfète de l'Orne a par conséquent pris un arrêté interdisant la réception de déchets sur le site exploité par la Société GDE à Nonant le Pin.

Par ailleurs, 10 autres non-conformités à l'arrêté du 12 juillet 2011 ont été relevées lors de l'inspection des 2 et 3 septembre. La préfète de l'Orne a donc signé un autre arrêté mettant en demeure la société GDE de corriger ces non-conformités. Le fonctionnement du réseau et des bassins de collecte des lixiviats du centre de stockage ne permet pas une exploitation du centre sans risque pour l'environnement à ce jour, compte tenu de l'existence de ces non conformités.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mercredi 4 novembre 2015

Les entreprises françaises de l'énergie et de l'environnement se développent en Chine et en Corée : 17 contrats signés à hauteur de 30 milliards d'euros

Lors de la visite officielle de François Hollande en Chine et en Corée, **plus de 30 responsables des entreprises et organismes français** du domaine de l'énergie et de l'environnement accompagnaient le Président.

17 contrats commerciaux et de coopération ont été signés, représentant à terme, 30 milliards d'euros.

Pour Ségolène Royal, **l'excellence française dans le domaine de la croissance verte et de l'énergie est ainsi reconnue** par les autorités chinoises et coréennes qui ont marqué leur intérêt pour ce savoir-faire et ont appelé à développer des partenariats.

Cette opportunité constitue un atout considérable pour notre pays mais également un des leviers de sortie de crise. **La croissance verte permet de créer de nouveaux emplois en France.**

Les engagements, les contrats signés et les projets présentés

- Déclaration conjointe sur le climat entre le Président de la République française et le Président de la République populaire de Chine.
- Plan d'action afin de renforcer le partenariat global franco-coréen au XXI^{ème} siècle.

Gestion de l'eau et du traitement des déchets :

- Convention de prêt avec la ville de Xianyang pour un projet d'assainissement des eaux usées entre l'AFD et le Ministère des Finances chinois.

Énergies renouvelables et infrastructures énergétiques :

- Plan d'action entre EDF et CNNC (construction de deux réacteurs EPR à Hinkley Point, conception de nouveaux réacteurs de 3^{ème} génération et partage des connaissances).
- Mémoire sur la création d'un Comité bilatéral de haut niveau portant sur le domaine de l'aval du cycle entre le CEA et la CAEA chinoise. Ce mémoire est très important du point de vue stratégique puisqu'il encadrera une coopération industrielle avec un large périmètre.
- Protocole d'accord sur une possible coopération approfondie entre AREVA et CNNC.
- Accord de coopération stratégique entre Engie et Huaneng (coopération scientifique et technologique, formation, protection de l'environnement...).
- Accord de coopération entre Engie et Beijing Gas pour la conception, la fourniture et la gestion d'énergie verte dans le cadre des Jeux Olympiques 2022.
- Accord de coopération sur la conversion propre du charbon en gaz synthétique en Mongolie intérieure entre Air Liquide et Beijing Gas.
- Lettre d'intention entre EDF, Datang et la Ville de Sanmexia pour la réalisation d'un chauffage urbain à partir de la récupération de chaleur et suppression de petites chaudières au charbon.
- Plan d'action entre la France et la Corée pour renforcer la coopération sur l'énergie et la sûreté nucléaire.

Aéronautique et transports durables :

- Airbus : deux accords signés pour trente A321neo de la Korean Airlines et pour 25 A321neo de Asiana.
- Airbus Helicopter et KAI : engagement à créer une société commune.

- Accord de coopération pour le développement des transports durables entre Ségolène Royal et le Ministre chinois des Transports.
- Lettre d'intention dans le domaine des transports entre Ségolène Royal et le Ministre des Transports coréen.

Bâtiment durable et Ville de demain :

- Accord d'investissement pour le Grand Paris entre China Investment Corporation et la Caisse des dépôts et des consignations. Montant : 1 Milliard Euros.

Finance verte :

- Création d'un fonds conjoint entre Amundi et Agricultural Bank of China pour le financement de la transition énergétique.

Coopération scientifique dans le domaine du réchauffement climatique :

- Lettre d'intention entre le Centre national d'études spatiales français et l'Agence spatiale nationale chinoise pour échanger des données sur les observations satellites concernant le changement climatique.
- Protocole d'accord entre le Centre national d'études spatiales français et l'Institut de recherche aérospatiale de Corée (KARI).

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le vendredi 20 novembre 2015

Ségolène Royal salue la publication du décret définissant la stratégie nationale bas-carbone pour le climat

La ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie salue la publication du décret définissant la stratégie nationale bas-carbone pour le climat. Ce décret constitue l'une des principales mesures de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La SNBC fixe un objectif de réduction de l'empreinte carbone nationale pour les secteurs du transport, logement, industrie, agriculture, énergie et déchet. Elle trace le chemin d'une économie bas-carbone, créatrice de bien-être, de croissance et d'emplois.

Les « budgets carbone » sont les plafonds d'émissions de gaz à effet de serre. Ils sont fixés par périodes successives de 5 ans, pour définir la trajectoire de baisse des émissions

La SNBC permet de mobiliser les financements pour la transition énergétique. Cela passe par un prix du carbone suffisamment élevé, ce qui est fait dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec la fixation d'une trajectoire à 56 € par tonne de CO₂ en 2020 et à 100 € par tonne de CO₂ en 2030

- Dans le secteur des transports, la SNBC vise, sur la période 2015-2028, la réduction de 29 % des émissions, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules.
- Dans le secteur du bâtiment, la SNBC vise une baisse de près de 54 % des émissions, notamment par le déploiement des bâtiments à très basse consommation et à énergie positive, l'accélération des rénovations énergétiques, la mise en œuvre de l'éco-conception et la maîtrise de la consommation grâce aux compteurs intelligents.

- Dans le secteur de l'agriculture, la SNBC a pour objectif une baisse de 12 % des émissions, grâce à la mise en œuvre du projet agro-écologique. Cela passe notamment par la méthanisation, la couverture des sols, le maintien des prairies, le développement de l'agroforesterie et l'optimisation de l'usage des intrants.
- Dans le secteur de l'industrie, la SNBC vise une baisse de 24 % des émissions, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique qui est aussi source de compétitivité, le développement de l'économie circulaire et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables.
- Dans le secteur de la gestion des déchets, la SNBC vise une baisse de 33 % des émissions, notamment avec le développement de l'éco-conception, la lutte contre l'obsolescence programmée, la promotion du réemploi, une meilleure valorisation des déchets et par la réduction du gaspillage alimentaire.

Cette mobilisation générale crée de la richesse et de l'emploi. L'étude d'impact de la stratégie nationale bas carbone révèle :

- Une baisse de la facture énergétique de la France, qui devient moins dépendante des énergies fossiles importées.
- Une augmentation de notre PIB (jusqu'à + 1,5 % en moyenne entre 2015 et 2035).
- La création nette de 350 000 emplois.

Par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. Le niveau d'émission de gaz à effet de serre par habitant est déjà en France l'un des plus faibles parmi les pays développés, grâce à quatre décennies de politiques de maîtrise de l'énergie et de décarbonisation du mix électrique. Pour atteindre nos nouvelles ambitions, la loi instaure des outils de mise en œuvre de l'économie bas carbone : les « budgets carbone » et la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). Ils sont fixés pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTRY OF ECOLOGY, SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND ENERGY



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21-CMP11

Tous ensemble pour le climat !

Let's act on climate together !



Conférence des Nations unies sur les changements climatiques

COP21/CMP11

Paris, le vendredi 4 décembre 2015

AGENDA DES SOLUTION :

**SÉGOLÈNE ROYAL A APPELE A REJOINDRE
LES 100 PREMIERS MEMBRES DE LA COALITION
POUR LE CLIMAT ET L'AIR PUR**

Ségolène Royal a salué les efforts des pays, villes et territoires locaux, entreprises, ONG et autres acteurs de la société civile qui se sont engagés en 2015 à agir pour réduire les émissions de ces gaz et particules, en particulier les efforts des pays membres de la coalition pour le climat et l'air pur.

Dans la foulée, elle a remis des trophées aux huit lauréats de l'appel à projet climatisation du futur.

L'initiative de la coalition vise à réduire les émissions de polluants climatiques à courte durée de vie comme :

- les hydrofluorocarbures (climatisation – réfrigération),
- le méthane (émis par les déchets dans les décharges),
- le noir de carbone (particules diesel, combustion de certains hydrocarbures).

Parmi les initiatives lancées par la coalition, Ségolène Royal a particulièrement :

- encouragé la lutte contre les émissions de méthane dans le secteur des déchets. Les décharges sauvages ou la combustion à l'air libre des déchets dans certains pays constituent des sources massives d'émission, notamment en Afrique.
- Salué l'initiative sur les déchets ménagers qui présentée aujourd'hui (Municipal Solid Waste Initiative) qui réunit des villes de plusieurs pays africains.

Elle a également salué l'initiative sur les HFC qui réunit les entreprises engagées à utiliser des technologies alternatives aux HFC (dont le potentiel de réchauffement climatique est 1 000 à 2 000 fois plus élevé que le CO₂). Cette initiative est d'autant plus importante dans le contexte de l'adoption d'un amendement au protocole de Montréal qui vise à supprimer progressivement l'utilisation des HFC dans le monde.

Ségolène Royal a ainsi lancé mi-2015 un appel à projets pour des solutions de climatisation et de réfrigération à moindre impact environnemental. 8 entreprises ont été sélectionnées proposant des solutions innovantes de substitution de gaz HFC.

Concernant la limitation des émissions de méthane de l'exploitation pétrolière, Ségolène Royal considère que les entreprises pétrolières et gazières doivent investir massivement dans les énergies renouvelables, l'exploitation des hydrocarbures est en effet condamnée à terme. Elle attend donc des engagements plus ambitieux sur l'initiative de la coalition et sur la fin de l'exploration de nouveaux gisements à travers le monde.

8 trophées ont été remis aux lauréats de l'appel à projet « climatisation du futur », lancé par Ségolène Royal en juillet 2015 pour aider le développement de projets innovants de climatisation ou de réfrigération n'utilisant pas d'hydrofluorocarbone.

Ces projets permettront aux entreprises concernées d'assurer un avantage compétitif alors que les négociations internationales sont en cours, dans le cadre du protocole de Montréal, pour interdire progressivement ces fluides polluants sur l'ensemble de la planète.